



Rapport de la commission des finances
chargée de l'examen
du projet de budget de l'État pour l'exercice 2020

(Du 25 novembre 2019)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission des finances chargée de l'examen du budget pour l'exercice 2020. La constitution de la commission et la répartition de ses travaux se sont faites de la manière suivante :

Composition du bureau

Présidente : M^{me} Martine Docourt Ducommun
Vice-président : M. Didier Boillat
Rapporteur : M. Daniel Ziegler

Composition des sous-commissions

1. *Département des finances et de la santé – Autorités :*
M. Andreas Jurt, président, M. Baptiste Hurni et M. Matthieu Aubert
2. *Département de la justice, de la sécurité et de la culture :*
M. Damien Humbert-Droz, président, M^{me} Florence Nater et M. Grégoire Cario
3. *Département de l'éducation et de la famille :*
M^{me} Johanne Lebel Calame, présidente, M. Nicolas Ruedin et M. Patrick Herrmann
4. *Département du développement territorial et de l'environnement :*
M^{me} Martine Docourt Ducommun, présidente, M. Fabien Fivaz et M^{me} Josette Frésard
5. *Département de l'économie et de l'action sociale :*
M. Daniel Ziegler, président, M. Jonathan Gretillat et M. Didier Boillat

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure budgétaire 2020, la commission des finances s'est réunie à six reprises, soit le 23 septembre, les 1^{er} et 23 octobre et les 5, 13 et 19 novembre 2019.

Elle a reçu le Conseil d'État in corpore, accompagné du chef du service financier, le 23 septembre, pour une présentation PowerPoint suivie d'une discussion générale. Le débat d'entrée en matière a eu lieu le 1^{er} octobre.

Vote d'entrée en matière

À l'unanimité, la commission des finances propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur le projet de budget de l'État pour l'exercice 2020.

Les départements ont été traités en détail en présence des chef(fe)s de département accompagnés d'un proche collaborateur et sur la base des rapports des sous-commissions selon l'ordre suivant :

- Le Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) et le Département des finances et de la santé (DFS), le 23 octobre ;
- le Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE), le Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC) et le Département de l'éducation et de la famille (DEF) le 5 novembre.

Les amendements ont été traités lors des séances des 5, 13 et 19 novembre.

2. CONSIDERATIONS DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'État a déjà fait part très largement de son appréciation de la situation dans les documents transmis à l'appui du budget et n'y revient pas de façon détaillée. Au terme des travaux de la commission, il souligne néanmoins la grande attention qu'il convient d'apporter encore à l'évolution des finances pour éviter toute dérive au cours des prochaines années, où les défis ne manqueront pas : baisse, puis absence de croissance des recettes fiscales, diminution régulière des recettes de la péréquation financière intercantonale, développement des charges liées à l'évolution démographique et sociale et aux réformes fédérales, etc. représente autant d'éléments qui ne pourront être assumés qu'au prix d'une approche rigoureuse des finances cantonales. Dans ce contexte, le Conseil d'État préconisait l'absence de tout amendement dégradant le projet de budget, et surtout l'évolution du plan financier pour les exercices futurs. Il est donc satisfait de constater que la plupart des amendements retenus par la commission, soit correspondent à des ajustements liés à des dossiers en cours de traitement et à des options assez largement admises dans ces domaines (traitement de la loi sur les routes et voies publiques en commission parlementaire, soutien temporaire à la pêche, programme de lutte contre le surendettement, soutien temporaire à des organismes dont les mandats sont en cours de clarification – à l'instar de Pro Senectute et Lire & Écrire), soit s'imposent du fait de l'évolution intervenue depuis l'adoption du budget par le Conseil d'État (conclusion d'un marché public pour l'assurance-accidents). Le Conseil d'État salue également l'esprit constructif qui a caractérisé les travaux de la commission des finances. Vu ce qui précède, il ne s'opposera pas aux amendements admis par celle-ci et invite le Grand Conseil à adopter le budget de l'État pour l'exercice 2020 tel qu'il lui est présenté par sa commission des finances.

3. CONSIDERATIONS DE LA COMMISSION

Les groupes politiques ont exprimé leur satisfaction de se voir présenter un budget 2020 équilibré, voire légèrement bénéficiaire, conforme aux engagements du Conseil d'État.

- Le groupe libéral-radical souligne cependant l'apport inattendu de la RPT, sans lequel nombre de mesures pour arriver à l'objectif d'équilibre auraient dû être prises. Il trouve préoccupant que ce gain de 65 millions de francs soit lié à une croissance inférieure pour Neuchâtel des revenus déterminants pour les personnes physiques. S'agissant des bénéficiaires déterminants des personnes morales à statut, il relève que le budget ne tient pas compte des éléments liés à RFFA. Il s'inquiète enfin de l'augmentation de la dette, notamment au niveau du PFT et des effets sur les communes des efforts de redressement des finances de l'État.
- Le groupe socialiste souligne que, mises à part les charges extraordinaires liées entre autres à RHNe et prévoyance.ne, les charges globales de fonctionnement diminuent. Il regrette que les débats budgétaires tournent principalement autour des gros volumes financiers, du respect des mécanismes; il estime qu'il est tout aussi important de se préoccuper de l'impact – direct ou indirect – des mesures financières sur les citoyennes et les citoyens, en particulier celles et ceux qui sont dans des situations plus vulnérables, socialement et financièrement. Il craint enfin, pour les années à venir, que l'État ne soit suspendu aux incertitudes liées à certains importants contributeurs et doute que les mécanismes mis en place soient susceptibles de palier les chocs que cela pourrait engendrer.

–Le groupe POP-Verts-Sol relève avec satisfaction que ce budget ne comporte pas de nouvelles mesures d'économies. Cependant, le rétablissement des finances de l'État s'étant fait par le biais de coupes sévères au cours des derniers exercices, il s'agira, au cours des années à venir, de rétablir certains équilibres, notamment dans la fonction publique, l'enseignement et le social. Le groupe comprend en outre la difficulté à prévoir les résultats de la RPT mais remarque qu'une partie de ce chiffre est connu quelques mois à l'avance sur la base des éléments connus des années antérieures. Par ailleurs, il estime que les entités étatiques et paraétatiques devraient également pouvoir bénéficier de cette information pour leur propre budget, même si elle est à considérer avec prudence avant sa sortie officielle. Il remarque par ailleurs que le canton dispose de mécanismes lui permettant de compenser l'ensemble des pertes fiscales à court et moyen termes s'il voit partir une entreprise, contrairement aux communes, qui ne reçoivent aucune part de la RPT dans le canton de Neuchâtel.

4. EXAMEN DU BUDGET PAR DEPARTEMENT

4.1. Autorités

Rapport de la sous-commission sur le budget

Autorités législatives (AULE)

Pas de remarques ni de questions de la part de la commission.

Autorités exécutives (AUEX)

Les autorités exécutives regroupent la chancellerie d'État et le service d'achat, logistique et imprimés (SALI). Pour la chancellerie (CHAN), les crédits d'engagement du programme d'impulsion figurent dans le budget de la chancellerie car il touche tous les départements. Toutefois, pour correspondre à l'arborescence analytique de SAP, la consolidation doit être rapprochée à un seul centre de profit, et le choix s'est porté sur la Chancellerie. Quant au service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI), la diminution des commandes des clients externes du CEEN est due à une perte de mandats avec des acteurs publics et parapublics hors canton (hôpitaux romands, communes). La fin de ces mandats est liée à des réorganisations internes desdits acteurs et non à un mécontentement vis-à-vis des prestations du SALI.

Autorités de la protection des données et de la transparence (PPDT)

Pas de remarques ni de questions de la part de la commission.

Contrôle cantonal des finances (CCFI)

Les commissaires déplorent le délai de transmission par le DFS des rapports du CCFI et se réservent la possibilité de demander l'organisation d'une séance spécifique s'ils le jugent nécessaire.

Pour la première fois depuis longtemps, le personnel de cette entité est au complet. Certaines compétences en matière d'audit informatique ne peuvent être internalisées mais peuvent être sollicitées par la conclusion de mandats externes ponctuels. Le périmètre et l'ampleur des tâches du CCFI devront être redéfinis en lien avec l'initiative demandant la création d'une Cour des comptes.

Autorités judiciaires (AUJU)

Le montant des imputations internes (tome 2, page 35) regroupe les coûts facturés en interne par le SRHE, le SBAT, et le SIEN. Le regroupement de toutes les imputations internes des autorités judiciaires au SGAJ ne fait pas réellement sens et les députés trouveraient intéressant de connaître le résultat par instance. Le Conseil d'État discutera d'une autre répartition avec les autorités judiciaires.

Avis et conclusion de la sous-commission

Après l'examen des différentes entités qui constituent les autorités, les sous-commissions considèrent leurs budgets comme réalistes et réalisables et qu'à ce stade il n'a pas été décelé de risques quant à des dépassements budgétaires.

4.2. Département des finances et de la santé (DFS) Rapport de la sous-commission sur le budget

4.2.1. Généralités

Le 4 octobre 2019, les sous-commissions des finances (COFI) et de gestion (COGES) se sont réunies avec le chef du DFS et certains chefs de service pour analyser le budget 2020 du Département.

Dans le cadre de l'analyse du budget 2020 du Département, les sous-commissions ont reçu les entités et services suivants : l'office d'organisation, le service des bâtiments, le service de la santé publique, service de l'informatique, service des communes et le service des contributions.

Le chef de département se réfère à la note remise le même jour aux commissaires pour lister les éléments significatifs ayant trait au budget du DFS :

- Le contrat formation générera 38,7 millions de francs de recettes nettes (frais de gestion du fonds déduits). La moitié environ de ce montant sera redistribuée aux employeurs, l'autre moitié reviendra à l'État dont il faudra déduire la contribution au fonds par l'État en tant qu'employeur. Au final, 17 millions de francs de recettes viendront en compensation partielle de la baisse des recettes fiscales.
- Les recettes fiscales prévues en 2020 se montent à 1,136 milliard de francs, tenant compte de la réforme fiscale et de l'augmentation de la part à l'impôt fédéral direct. En 2021, les recettes fiscales vont se réduire de manière significative. Il s'agit de compenser partiellement cette baisse par l'accroissement de l'attractivité du canton.
- De nombreux projets ont été traités au niveau parlementaire et leur mise en œuvre occupera largement le Département dans les mois à venir sur les plans informatique, réglementaire et organisationnel.
- Parallèlement, le Département met la priorité sur les dossiers en suspens (initiative pour les soins dentaires, initiative pour une Cour des comptes et initiative pour une fiscalité plus équitable). Le Département espère pouvoir ouvrir la consultation sur les deux premières initiatives citées, entre décembre 2019 et janvier 2020.
- D'autres projets ayant trait à l'organisation et à la gestion sont en cours, notamment : la finalisation de la fusion des services informatiques SIEN-CEG et la sécurité informatique, la poursuite de la refonte des outils de gestion avec le SFIN et l'OORG, l'organisation et le regroupement de l'administration neuchâteloise (ORLA.ne) sur les sites de Tivoli et de la Fiaz ainsi que l'assainissement des bâtiments de l'État.
- Les motions et postulats en suspens seront donc traités avec quelque retard, le flux d'entrée des objets étant plus rapide que leur flux de sortie.

Questions de part de la commission et réponses reçues du Département :

- Le Conseil d'État a mené la réflexion relative à la taille des départements et aux risques encourus, sans qu'elle ne donne lieu à des résultats immédiats. Les connaissances acquises au sein des services lors de la préparation des réformes sont désormais précieuses pour la mise en œuvre, il est donc nécessaire de maintenir une continuité. La réflexion se poursuit néanmoins.
- Les hypothèses de travail retenues pour évaluer les recettes fiscales issues des personnes morales sont évidemment très influencées par les changements vécus par quatre des plus importants contributeurs du canton. En l'occurrence, un des scénarii négatifs envisagés s'est matérialisé et un autre ne se réalisera pas, du moins pas avec l'ampleur crainte.
- Le PFT des investissements (tome 1, page 49) est partiel car il n'intègre pas les enveloppes liées aux futurs projets d'investissement mentionnés dans le tome 1, page 79. Contrairement à ce que peut laisser penser le PFT, le Conseil d'État n'a pas la volonté de diminuer les investissements, il souhaite au contraire une régularité dans ce domaine afin que les services puissent lisser les ressources nécessaires à la conduite des projets. Cela justifie également l'introduction progressive de programmes-cadres pour les investissements (programme mobilité 2030, schéma directeur informatique, enveloppe pluriannuelle pour les bâtiments).
- Un taux d'autofinancement supérieur à 100% doit normalement conduire à une résorption de la dette. Toutefois aujourd'hui, plus de 200 millions de francs sont sortis pour la reprise de la dette de HNE et se retrouvent en participation au bilan. Du point de vue du résultat, on arrive à zéro.

C'est pourtant clairement une contribution à l'augmentation de l'endettement dans les années à venir. Par ailleurs, l'autofinancement est réalisé pour 2020 mais pas encore pour le PFT car le montant des investissements pour 2021 et 2022 sont importants et le résultat est encore négatif pour ces exercices, ce qui amène à un taux d'autofinancement inférieur à 100%. En outre la lecture du seul compte de résultat est insuffisante car les charges totalisées sont monétaires et non monétaires, idem pour les revenus. Or, l'autofinancement est calculé sur le résultat monétaire du compte de résultats net et ne prend pas en considération les variations des postes du bilan.

- Le Conseil d'État n'effectue pas de contrôles en matière d'imputation des heures de travail dans SIGE. Toutefois, une généralisation d'imputations volontairement erronées serait inévitablement détectée par la mise en relation du temps passé sur une prestation et des résultats effectivement produits. Le relevé des heures n'est pas uniquement un indicateur financier, il s'agit aussi d'un indicateur d'activité permettant d'avoir une discussion avec les collaborateurs. Le Conseil d'État est donc confiant quant au fait que le système trouvera rapidement ses propres équilibres, sans qu'il soit nécessaire de vérifier chaque imputation.

D'autre part, SIGE ne se résume pas au relevé des heures, il s'agit de l'intégration de tout le système de gestion de l'État et d'une refonte complète des systèmes informatiques et de gestion. De grandes étapes sont encore en cours, notamment pour la centralisation des factures et des achats. Ces changements génèrent passablement de tensions au sein des services, toutefois jusqu'ici aucun bug majeur n'a été constaté.

- La fusion du SIEN et du CEG est un grand défi car, malgré leur collaboration historique, il s'agit de la réunion de deux cultures d'entreprise très différentes. Presque toutes les équipes sont réunies dans la région des Cadolles, cependant, tant que toutes les équipes d'un même secteur ne peuvent être réunies dans un seul bâtiment, la séparation demeure entre Cadolles 7 et Verger-Rond 2 et le développement d'une même culture d'entreprise est freiné. Le Conseil d'État est néanmoins confiant quant à l'état d'esprit général et ne perçoit pas de signaux d'inquiétude en lien avec les collaborateurs. D'autre part, il constate avec satisfaction que la culture des relations à la clientèle du CEG inspire le SIEN.

Dans un autre registre, les questions d'infrastructures et de sécurité ont été sous-estimées depuis des années et des investissements importants doivent permettre de remédier à cela d'ici dix ans. Sous cet angle, la période à venir reste risquée et occupe la direction de manière prépondérante.

- Pour la première fois, le budget inclut une attribution à la réserve de lissage, celle-ci provient de la rétrocession de l'IFD à hauteur de 7,5 millions de francs et de l'impôt des personnes morales à hauteur de 1,1 million de francs.

Le SFIN n'a pas fait plusieurs simulations, il a appliqué les derniers chiffres du PFT à la méthode statistique du centre de recherches conjoncturelles de l'école polytechnique fédérale de Zürich (KOF). Les modifications structurelles n'ont donc pas été intégrées de manière particulière, seuls des chiffres bruts ont été saisis, ce qui peut donner l'impression qu'il y a un choc conjoncturel positif sur l'IFD alors que ce n'est pas le cas puisqu'il s'agit d'un choc structurel (réforme fiscale), idem pour les personnes morales. Cette manière de procéder interpelle les députés car cette réserve était initialement prévue pour absorber les chocs conjoncturels. Il est néanmoins relevé qu'en 2020, il y a une stabilisation des recettes à un niveau élevé, mais qu'ensuite le système prévoit le prélèvement à la réserve de 2.1 millions de francs en 2021, de 2,6 millions de francs en 2022 et de 4 millions de francs en 2023 (tome 1, page 23), afin de compenser les baisses estimées de la réforme fiscale. Au final, et sur quatre ans environ, les alimentations et les prélèvements se compensent et la réforme de la fiscalité peut être considérée comme absorbée.

- En matière de contrat formation, le Conseil d'État veut que l'effet incitatif fonctionne également pour les employeurs publics et parapublics : le coût de la cotisation doit inciter à créer des places d'apprentissage. À priori, il ne prévoit pas de subventionnement automatique du prélèvement de 0,58% pour les employeurs subventionnés. Une discussion est menée secteur par secteur pour déterminer ce qui doit être subventionné lorsque l'effort de formation aura été intégré et le Conseil d'État n'envisage pas d'aller au-delà de 0,29% dans la reconnaissance nette de charges nouvelles. L'augmentation des charges de transfert (36) prévue au budget du SFIN pour 2020 (tome 2, page 53) est donc une hypothèse budgétaire permettant de couvrir la moitié du prélèvement sur les salaires dans les entités subventionnées. En effet, le budget se base sur le principe selon lequel les employeurs ne parviendront pas immédiatement à engager 9% de leur personnel sous forme d'apprentissage et à couvrir l'entier du coût de la cotisation. Pour les entités faisant l'objet de subventions, le taux de 0,29% a été intégré en admettant que ce soit la

part qu'elles parviendront à compenser par l'engagement d'apprentis et l'autre moitié peut justifier un subventionnement.

S'agissant de l'information aux employeurs concernant la mise en œuvre du contrat formation, il est confirmé que le DFS et le DEF ont régulièrement informé les organisations patronales, les employeurs, les entreprises formatrices et les contribuables. En particulier :

- des rencontres ont été ou seront organisées avec les associations professionnelles le 2 juillet et en novembre ;
 - des informations ont été adressées aux entreprises formatrices, une première fois le 12 août et une seconde le 2 octobre ;
 - les organes du fonds, y compris la représentation des employeurs, ont été nommés le 28 août et une première séance a été tenue le 23 septembre ;
 - les caisses de compensation ont reçu un courrier le 2 septembre, traduit en allemand pour assurer sa plus large diffusion et compréhension, et les invitant à informer tous les employeurs neuchâtelois affiliés de la mise en œuvre du contrat formation, des cotisations nouvelles prévues dès janvier 2020 et des autres modalités utiles ;
 - un site internet a été mis en ligne et toutes les communications diffusées par d'autres canaux y renvoient systématiquement ;
 - un flyer a également été édité et distribué ;
 - le règlement du fonds a été adopté le 23 octobre et sera publié.
- L'application du prélèvement pour le contrat formation aux cercles scolaires est identique à celle réservée à l'État. Dans les secteurs qui ne parviennent pas à engager suffisamment d'apprentis, il y aura un coût net, et dans les secteurs parvenant à engager plus d'apprentis que nécessaire, il y aura un revenu net. En revanche les 0,58% font partie des traitements subventionnés à hauteur de 45% par l'État.
- La gestion des taux d'intérêts négatifs représente une tâche quotidienne. Les institutions bancaires cherchent à abaisser le seuil de facturation sur les comptes courants. Le seuil fixé avec la BCN est à 50 millions de francs. Celui-ci est vite dépassé en regard des volumes financiers de l'État. Tous les jours, le SFIN fait en sorte de baisser la quantité de liquidités en plaçant l'argent ou en réglant des factures fournisseurs. Cela fonctionne relativement bien, pour preuve, en 2018 l'État a eu 37'000 francs d'intérêts négatifs sur comptes courants pour toute l'année, alors que le budget prévoyait 100'000 francs. Il faut être sans cesse derrière les comptes car il est très facile de dérapier. Sans une gestion très serrée de liquidités, le coût des intérêts négatifs pourrait se monter à plusieurs centaines de milliers de francs pour l'État.

En contrepartie, les taux négatifs permettent aussi de consolider la dette sur du long terme. Le dernier emprunt conclu par l'État se monte à 125 millions de francs sur 30 ans, au taux de 0,1%, avec un agio net de 1,2 millions de francs. Les emprunts à court terme sont uniquement à taux négatif et rapportent 2 millions de francs par année.

4.2.2. Appréciation générale du budget du département

De manière générale, le chef de département indique que toutes les mesures prévues pour 2020 ont pu être tenues, ce qui est une satisfaction pour le Conseil d'État, quand bien même les chiffres restent dans le rouge pour le PFT. D'importants efforts ont été faits dans les départements, conformément aux mesures annoncées.

4.2.2.1. Résultat global

Un commissaire, en lien avec le projet de loi portant modification de la loi sur le service cantonal des automobiles et de la navigation, a demandé si d'autres institutions que le SCAN et la BCN étaient aujourd'hui susceptibles d'avoir un capital propre appartenant à l'État et qu'il faudrait rétribuer, eu égard au fait qu'elles sont bénéficiaires.

Le chef de département a indiqué que la question ne se pose pas pour l'UNINE, les institutions de la santé, le CNIP, NVT ou le CNERN. Le raisonnement avait été fait pour la CCAP, mais il s'avère que les fonds n'appartiennent pas véritablement à l'État puisque ce sont des fonds placés par les assurés. En revanche, il y a une rémunération de la garantie donnée par l'État (encaissement de 50'000 à 100'000 francs par année par l'État) calculée en fonction du niveau de la réserve de

fluctuation de valeurs. Pour l'ECAP, qui ne bénéficie pas de la garantie de l'État le système prévoit une redevance à l'État liée à l'octroi du monopole.

Un commissaire a demandé si le Département pouvait fournir le détail de la nouvelle charge relative au contrat formation prévue au poste 36 en faveur des partenaires subventionnés (tome 2, page 53). Un amendement du groupe libéral-radical pourrait porter sur cette rubrique.

Le chef de département s'exécutera volontiers dès que le projet directive portant sur ce sujet aura été accepté par le Conseil d'État.

4.2.2.2. Charges et revenus effectifs du Département

Résultat DFS par groupe de nature comptable à deux chiffres

Le résultat net pour le budget 2020 du DFS représente par rapport au budget 2019 une augmentation de charges de 63 millions de francs et une progression des recettes de 84,3 millions de francs.

En ce qui concerne la variation des charges

- L'augmentation des charges nettes de personnel, pour un montant de 4 millions de francs s'explique :
 - a) par l'augmentation de 9.5 EPT directement liés au programme d'impulsion et à ORLAN.ne, rapports validés par le GC en juin dernier, ainsi que,
 - b) par l'augmentation des charges employeurs liées à la contribution de 0.58% de la masse salariale au fond d'encouragement pour la formation professionnelle et
 - c) par la comptabilisation au SFIN du lissage sur 4 ans de la créance de 3,6 millions pour l'avance de la part « assurés » aux mesures d'accompagnement pour prévoyance.ne.
- Augmentation des amortissements du PA pour environ 32,7 millions de francs (amortissement extraordinaire H20 de 37 millions) ;
- L'augmentation des charges financières de 3,8 millions de francs est liée principalement à la reprise de la dette d'HNE ;
- Les charges extraordinaires ont augmenté de 8,6 millions de francs, cela équivaut à la première attribution à la réserve de lissage.
- Attribution de 8,2 millions au fonds d'aide aux communes, cela permet de couvrir notamment les engagements découlant de la fusion de Neuchâtel-Ouest.
- Augmentation nette des charges de transfert de 4,6 millions de francs. Ces dernières tiennent compte de l'augmentation de 13 millions de francs provenant de la péréquation intercommunale, de celle de 1,8 million provenant de la participation de l'État à la cotisation employeur pour le contrat-formation des entités autonomes ainsi qu'une augmentation des subventions aux EMS de plus de 2,3 millions de francs. Le DFS a pu par contre compter sur la diminution de plus de 12,3 millions de francs des subventions aux hôpitaux et de 0,4 million de francs concernant l'aide au logement.

La variation des revenus provient essentiellement :

- De la diminution de 29 millions de francs liée aux réformes fiscales compensée en partie par une augmentation de l'IFD de 17 millions de francs ;
- De la diminution de 7,1 millions de francs, liés à la budgétisation de la part ordinaire à la participation au bénéfice de la BNS (1,5 au BU2019) ;
- De l'augmentation des revenus financiers de 2,5 millions (0,9 million à la part du bénéfice de la BCN, 0,8 million revenus des contribuables, 0,5 millions emprunts à court terme, 0,3 million produit des immeubles du PA) ;
- Du prélèvement centralisé au SFIN de 6,2 millions de francs afin de neutraliser la part des charges du programme d'impulsion qui émanent du compte de résultat compensé par une légère diminution du prélèvement aux fonds d'aide aux communes pour un montant de 0,2 millions de francs ;
- De l'augmentation de 65 millions de francs des revenus de la RPT ainsi que de 17 millions de l'IFD ;

- Du prélèvement de 29 millions de francs à la réserve de retraitement afin de neutraliser une partie de l'amortissement de la H20 (29 millions sur 37 millions).

Groupe natures comptables	Réel 2018	Budget v0 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Ecart BU20 vs BU19	Ecart BU20 vs réel 18
Résultat global	-880'595'235	-920'424'821	-941'742'168	-951'522'925	-944'332'285	-958'579'469	-21'317'347	-61'146'933
Charges	630'682'163	557'339'064	620'353'084	567'454'627	572'379'179	554'787'536	63'014'020	-10'329'079
ETNECO_30.BUD : Charges personnel	113'488'984	58'462'368	62'509'091	63'732'444	64'261'270	63'277'714	4'046'723	-50'979'893
ETNECO_31.BUD : Ch.biens & services	63'955'839	73'314'878	74'377'150	73'236'750	74'885'350	74'829'536	1'062'272	10'421'311
ETNECO_33.BUD : Amortissements PA	24'107'310	33'138'771	65'849'765	32'806'533	37'615'872	35'866'110	32'710'994	41'742'456
ETNECO_34.BUD : Charges financières	21'661'076	22'656'500	26'452'333	25'091'117	23'997'092	24'242'767	3'795'833	4'791'257
ETNECO_35.BUD : Attrib fds/ fin spc.	-72'561		8'200'000				8'200'000	8'272'561
ETNECO_36.BUD : Charges de transfert	407'541'515	369'766'547	374'383'457	372'587'783	371'619'595	356'571'409	4'616'910	-33'158'058
ETNECO_38.BUD : Ch. extraordinaires		0	8'581'288	0	0	0	8'581'288	8'581'288
Revenus	-1'511'277'398	-1'477'763'885	-1'562'095'252	-1'518'977'552	-1'516'711'464	-1'513'367'005	-84'331'367	-50'817'854
ETNECO_40.BUD : Revenus fiscaux	-1'020'200'454	-1'067'000'000	-1'038'000'000	-1'029'500'000	-1'031'000'000	-1'032'000'000	29'000'000	-17'799'546
ETNECO_41.BUD : Patentes/concessions	-28'417'999	-21'320'000	-14'220'000	-14'220'000	-14'220'000	-14'220'000	7'100'000	14'197'999
ETNECO_42.BUD : Taxes	-21'417'492	-34'050'470	-34'177'299	-34'163'299	-34'215'299	-34'595'299	-126'829	-12'759'807
ETNECO_43.BUD : Revenus divers	-106'449'968	-3'089'800	-3'267'200	-2'256'800	-2'091'800	-1'640'200	-177'400	103'182'768
ETNECO_44.BUD : Revenus financiers	-61'119'265	-58'148'821	-60'663'184	-61'018'527	-62'011'070	-62'062'570	-2'514'363	456'081
ETNECO_45.BUD : Prélèvements fonds	-6'406'144	-2'170'000	-8'106'000	-4'998'000	-2'213'000	-1'627'886	-5'936'000	-1'699'856
ETNECO_46.BUD : Revenus de transfert	-255'513'992	-270'601'500	-353'326'050	-348'042'420	-343'839'558	-338'707'197	-82'724'550	-97'812'058
ETNECO_48.BUD : Revenus extraordinai	-11'752'086	-21'383'294	-50'335'519	-24'778'506	-27'120'737	-28'513'853	-28'952'225	-38'583'433

Charges de personnel

Au DFS, on relève une augmentation nette de +16.1 EPT dont 10.5 liés à des projets approuvés par le Grand Conseil notamment dans le cadre de rapports du Conseil d'État au Grand Conseil : 1.6 EPT prévus pour OrlanNE, 7.9 EPT prévus dans le rapport d'impulsion, 1 EPT pour la mise en œuvre de RHNE. Par ailleurs, le DFS a planifié 1.5 EPT supplémentaires pour la reprise de clients externes à l'office du recouvrement. Ces derniers devraient être complètement autofinancés. Le solde de 3.2 EPT est essentiellement lié à la centralisation des activités financières au SFIN (factures, TVA, consolidation) et 0.9 EPT au SCSP pour la reprise de la gestion administrative des hospitalisations hors canton.

	Budget 2019	Budget 2020 (31.12)	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023
DFS					
Secrétariat général	6.90	6.90	6.90	6.90	6.90
Office d'organisation	2.60	9.00	9.00	9.00	9.00
Service financier	37.90	43.60	43.60	43.60	43.60
Service des contributions	130.90	130.90	134.90	135.90	135.90
Service de la santé publique	32.50	34.60	34.60	33.60	30.30
Service des bâtiments, direction	4.10	4.20	4.20	4.20	4.20
Service des bâtiments	64.20	66.90	67.00	68.00	68.00
Office du logement	1.70	1.70	1.70	1.70	1.70
Service informatique Entité nteloise	164.85	164.35	164.35	164.35	164.35
Service des communes	3.20	2.80	2.80	2.80	2.80
Total DFS	448.85	464.95	469.05	470.05	466.75

4.2.3. Examen de détail des services et offices

Office d'organisation

Le chef de département explique que l'OORG vit une transition puisque le programme de réformes de l'État (PRE), notamment le volet SIGE, quitte la phase de projet. L'office s'attèle désormais au programme NE 2.0 et au programme d'optimisation et de regroupement du logement de l'administration (ORLA.ne). Dans ce cadre, l'OORG verra un renforcement de ses ressources puisqu'elles passeront de 2.6 à 9 EPT. L'office participe également à la formulation de la réponse à l'initiative pour la création d'une Cour des comptes, vu le lien avec la gouvernance des partenariats.

Le chef de service a rappelé que l'OORG était une petite structure ayant de grandes responsabilités dans de grands projets. L'office n'a pas de spécialistes pour l'accompagnement et l'encadrement des services dans des projets d'une telle ampleur. L'expérience faite dans le cadre de l'implémentation du SIGE a conduit à la décision de doter davantage l'OORG à ce niveau, afin de pouvoir réellement accompagner les services et ne plus être uniquement celui qui les met sous pression.

Questions et réponses

- L'office travaille ponctuellement avec des partenaires externes, provenant généralement de Suisse romande, lorsque les compétences ne sont pas disponibles à l'interne de l'État. Cela a notamment été le cas dans le cadre du projet SIGE qui demandait des expertises très techniques sur le logiciel SAP, voire des développements pour d'autres logiciels interfacés avec SAP. Le coût des mandats externes représente environ 80% du montant de la rubrique 31.
- Un bilan du programme de réformes de l'État (PRE) a été fait à l'annexe 3 du rapport 18.045 « programme d'impulsion et de transformations ». Le compte d'investissement PRE sera bouclé à la fin de l'année 2019. Parallèlement, l'OORG aimerait aussi boucler ce projet extrêmement technique avec les services pour partir, dès 2020, sur un projet plus organisationnel, plus humain.
- Les rapports 10.002 et 15.002 « redressement des finances et programme de réformes de l'État » étaient très ambitieux et il n'est pas possible de chiffrer aujourd'hui un retour sur investissement à la hauteur des prévisions. Par contre, des outils ont été mis en place pour une meilleure efficacité au quotidien dans les tâches transversales. Dès 2020, un allègement administratif se fera très vraisemblablement ressentir dans les services. La lisibilité, la traçabilité et la prévisibilité des comptes seront améliorées grâce à ces outils. Les économies réalisées ne sont pas toutes visibles comptablement, mais dans les faits, des mesures de rationalisation ont été possibles dans plusieurs services et ont également permis d'absorber de nouvelles tâches sans ressources supplémentaires. Un monitoring précis est toutefois extrêmement difficile à réaliser.
- L'augmentation de la dotation en personnel de l'OORG consistera en l'engagement d'un chef de projet avec des compétences en transition numérique, un *change manager*, des experts en communication, un expert en marketing pour le Guichet Unique et un coordinateur/chef de programme pour le regroupement de l'administration.
- La collaboration entre l'OORG et le SIEN est très étroite. Le SIEN est complètement partie prenante dans les projets, tant au niveau technique qu'au niveau stratégique. Il en va de même avec le SFIN et le SALI. Dans les projets à venir, le SBAT sera également impliqué. Un colloque des services centraux sera se tiendra plusieurs fois par année afin d'effectuer le suivi de ces dossiers et de faire converger les stratégies.
- La mise en place d'un véritable *business continuity plan* fait partie des projets que le Conseil d'État souhaite réaliser, avec toutefois un degré de priorité très relatif. La gestion des risques est pilotée par l'OORG mais les gains attendus ne sont pas toujours perçus de la part des acteurs qu'il doit convaincre et qui sont chargés par de nombreuses priorités plus immédiates. L'outil n'est donc pas formellement mis en place. Le programme des réformes de l'État constitue un socle sur lequel il faut continuer de construire pour moderniser administration.

Secrétariat général du DFS (SDFS)

La comparaison du résultat analytique du groupe de prestation « stratégie et politique » (tome 2, page 47) démontre de grands écarts entre les départements. Ces différences s'expliquent par des modes de vie différents des départements (ex : nombres de rapports au Grand Conseil par département ; intensité de l'activité au sein du canton / à Berne / à l'intercantonal). Toutefois, un

travail d'harmonisation se traduisant par une révision des MOP (catalogue des missions-organisation-prestations) est mené cette année. Les résultats se verront dans les prochaines années.

Service financier (SFIN)

- Le transfert d'un EPT du SCSP au SFIN concerne le poste repris de NOMAD par le SCSP suite au traitement de la motion 16.117 « Conformité de la loi sur NOMAD de 2006 avec le droit fédéral ».
- Le poste 48 (tome 2, page 53) est influencé par la compensation partielle de l'amortissement extraordinaire de la H20 à hauteur de 29 millions de francs en 2020 et par le montant de 21.3 millions de francs correspondant à la compensation d'amortissements complémentaires liés au retraitement du bilan (encore actif durant 16 ans après 2023).
- En matière de participation au bénéfice de la BNS, toutes les pratiques existent parmi les cantons. Certains ne budgétisent rien, d'autres budgétisent et neutralisent une partie des ressources dans un fonds (en contradiction avec les principes du MCH2), certains budgétisent plus que la part ordinaire. Neuchâtel va vers une régularisation (part ordinaire inscrite au budget) si le Grand Conseil accepte le décret accompagnant le budget. Le Conseil d'État signale que l'inscription au bilan de la participation à la Banque Cantonale fait également l'objet de pratiques très différentes d'un canton à l'autre. L'interprétation de la norme MCH2 conduit à des pratiques différentes.
- L'amortissement extraordinaire de la H20 est justifié par le passage de cette route à la Confédération. S'agissant de la compensation partielle de cet amortissement par un prélèvement à la réserve de retraitement du bilan, le Conseil d'État est convaincu qu'il s'agit du modèle le plus propre pour corriger la réévaluation de la H20. Il est juste d'annuler l'opération de réévaluation intervenue avec la réévaluation générale du poste du bilan grâce à la formule proposée.

Service de la santé publique (SCSP)

Le chef de département a rappelé que le service faisait face aux défis suivants :

- la mise en œuvre de la loi sur le RHNE ;
- la réorganisation de la douzaine d'unité constituant le CNP (foyers, ateliers) afin de regrouper tous les soins non ambulatoires à Préfargier (coût du multisite estimé à plus de 3 millions de francs) ;
- en lien avec NOMAD, la redéfinition du rôle des entités publiques en regard des entités privées et les exigences en matière de prestations d'intérêt général ;
- la planification médico-sociale (PMS) avec la mise en œuvre concrète de la réduction du nombre de lits dans les EMS, la mise en œuvre de l'évaluation des infrastructures et le déploiement de nouvelles activités (foyers de jour) ;
- la définition d'un nouveau statut pour l'association réseau orientation santé social (AROSS) qui jouera un rôle central dans la prise en charge des aînés. Aujourd'hui il s'agit du fruit de l'initiative d'autres partenaires ayant délégué certaines de leurs forces pour faire naître cette association. Or, quelques conflits d'intérêts apparaissent et poseront potentiellement problème à futur. Dans la durée, une nouvelle gouvernance doit être mise en place parallèlement au déploiement de la prestation ;
- le déploiement et la sécurisation du dossier électronique des patients, non seulement dans les hôpitaux et les EMS (exigence de la loi fédérale), mais avec la majorité des acteurs du système de santé ;
- les perturbations dans le pilotage du système de santé, liées aux nombreuses ingérences et modifications de la LAMal.

L'équation démontrant les difficultés de gouvernance du système de santé suisse est la suivante : 85% de la population estime que le système de santé suisse est extrêmement satisfaisant ; 85% des gens estiment que ce système est insupportable à payer ; 70% des gens refusent de voir diminuer le catalogue des prestations.

Les cantons font en sorte de freiner la hausse des coûts, mais il n'y a pas d'illusion possible quant à une possible réduction des coûts. Cette croissance est soutenue par des aspects démographiques et par l'évolution épidémiologique. La maîtrise des coûts dépend intimement de la possibilité de

planifier, or les cantons ne peuvent légalement planifier que dans les domaines stationnaires (hôpitaux et EMS) et n'ont, en l'absence de bases légales permettant de contrôler le nombre de professionnels qui s'installent, aucune prise sur le domaine ambulatoire.

L'évolution technologique de la médecine pose des questions sociétales. Aujourd'hui les suicides assistés sont en grande augmentation. La variation de l'ampleur de ce phénomène aura aussi une réelle influence sur la planification.

Les travaux menés dans la PMS visent à ce que seules les personnes n'ayant plus d'autre alternative en termes de prise en charge terminent leur vie dans un EMS. Toutes les personnes pouvant bénéficier d'une prise en charge moins lourde seront maintenues à domicile. Les personnes arrivant en EMS nécessitent donc des soins nettement plus lourds qui engendrent une croissance des minutes de soins par personne.

Les leviers utilisés qui permettent de limiter en partie les coûts sont : l'identification et la diminution des prestations d'intérêt général (PIG), l'instauration de quotas dans la planification hospitalière, le recours plus large à l'ambulatoire, l'action au niveau de la tarification, la diminution du nombre de lits en EMS, l'application de la clause du besoin pour les médecins, l'application de la clause du besoin pour les équipements lourds (IRM), le développement des mesures de prévention et promotion de la santé (PPS), une réflexion quant à la qualité d'existence des personnes en fin de vie.

Questions-réponses

- La baisse observée entre 2005 et 2010 en termes de coûts du système de santé en pourcentage du PIB peut être liée à plusieurs facteurs (intervention au niveau tarifaire et/ou à fluctuation du PIB). On remarque par exemple que, le PIB ayant augmenté plus rapidement que les dépenses de santé entre 2005 et 2008, cet indicateur a diminué.
- Le pic atteint en 2029 en matière de population résidente permanente de 65 ans et plus dans le canton de Neuchâtel correspond à la fin du baby-boom. Au-delà, les histogrammes continuent de croître, mais le rythme de croissance se réduit, la génération du baby-boom alimentant davantage les décès.
- La baisse du budget de la PMS est en partie liée à la baisse du nombre de lits en EMS. Dans la perspective de parvenir à une modification de la culture dans la prise en charge des personnes âgées, il faut effectivement se décentrer pour allouer les ressources ainsi économisées à d'autres formes de prise en charge (appartements avec encadrement, système d'orientation, foyers de jour). Par contre, le service est conscient qu'en 2025 au plus tard, il faudra commencer rouvrir des lits pour faire face à l'augmentation de la population des aînés. L'enjeu réside aussi dans la nécessaire amélioration de la qualité architecturale du parc d'EMS, en regard de l'augmentation de la charge en soins. Le canton de Neuchâtel est le 8^e canton de Suisse offrant le plus de places en EMS (69 lits) pour 1'000 habitants de plus de 65 ans. Fribourg a 55 lits, Vaud a 51 lits, Genève a 50 lits, Jura a 49 lits et Valais a 47 lits (chiffres 2017). Il faut imprimer un virage au système neuchâtelois avec des mesures volontaristes.
- Une plateforme permanente a été développée entre le service de la statistique, le SITN et le SCSP, et a pour but d'avoir des données régulières pour définir ou allouer des ressources en fonction de l'évolution de la population dans le territoire. Les chiffres fournis relatifs à la population résidente de 65 ans et plus sont issus de la collaboration entre le STAT et le canton de Vaud mais concernent la population neuchâteloise. Les personnes d'origine étrangère de plus de 65 ans retournant dans leur pays d'origine ont bel et bien été intégrées dans ces statistiques, auxquelles des correctifs sont apportés chaque année. La fiabilité des données est l'un des grands travaux menés par le SCSP depuis plusieurs années.
- Les recours de patients vis-à-vis des hôpitaux sont déposés ou renvoyés auprès de l'hôpital et traité entre les deux parties. Le nombre de plaintes à l'encontre de HNE est relativement faible en regard du nombre d'actes médicaux conduits. La majorité des litiges émanent de problèmes de communication et de compréhension : la création d'un bureau de médiation au sein des hôpitaux permet de réduire efficacement le nombre de recours et les frais y-afférents. Les cas plus complexes nécessitent de saisir l'autorité de surveillance, dont l'instruction peut conduire à un retrait ou à une limitation du droit de pratique. Cette procédure engage directement le SCSP, voire le SJEN.
- Un enjeu crucial à l'avenir porte sur l'économie et les fraudes au système. La prestation facturée a-t-elle été réellement délivrée ? Le prix facturé est-il juste ? L'acte prescrit est-il nécessaire ? La surveillance de ces éléments est extrêmement difficile à mettre en œuvre, voire impossible

pour certains dès lors qu'elle relève avant tout de la compétence des assurances. Le système de financement à la prestation pousse de surcroît à fournir des volumes de prestations dont la pertinence n'est pas toujours avérée. On est passé d'un système qui finançait des structures (même si elles étaient inefficaces) à un système finançant des prestations (même inutiles). Il s'agit de trouver un système mixte se centrant sur les réels besoins des personnes (exemple danois).

- L'introduction du dossier électronique du patient (DEP) comporte une réelle plus-value. Le canton de Neuchâtel a choisi de partir sur une structure plus petite et plus pragmatique que les autres cantons romands, qui eux sont réunis sous l'association CARA. Le SCSP assure que le canton sera prêt pour l'introduction du dossier électronique du patient en avril 2020. La tenue de cette échéance est toutefois dépendante de la charge de travail de l'unique organisme certificateur. L'autre difficulté réside dans le traitement réservé aux cantons par les gros acteurs tels que la Poste/Swisscom. Certains risques existent donc vis-à-vis de l'échéance d'avril mais le canton a tout fait pour parvenir à tenir cette date butoir.

La communication aux patients est intégrée au projet. Il s'agit d'expliquer en quoi consiste un dossier, de garantir la confidentialité, la manière d'ouvrir un dossier. Les lieux de passage tels que les pharmacies et les hôpitaux sont les meilleurs vecteurs d'information.

Le crédit d'engagement pour le DEP, initialement prévu à hauteur de 3 millions de francs, n'a pour l'heure été utilisé qu'à hauteur d'un million de francs (tome 2, page 63).

L'échec majeur de la Poste au niveau du vote électronique n'inspire pas confiance à certains députés. Les députés espèrent que cette entreprise offre de meilleures garanties pour la gestion du dossier électronique du patient. D'autre part, et sachant que le SCSP pose l'hypothèse que le DEP ne sera pas utilisé activement dans tous les cantons, ils expriment aussi une inquiétude quant à l'échéance d'avril 2020 pour la mise en œuvre du DEP.

- L'encadrement de l'évolution des coûts dans le domaine ambulatoire consisterait à la promulgation de bases légales permettant : de contraindre les prestataires à s'installer à tel ou tel endroit pour couvrir les besoins et limiter la concentration médicale en milieu urbain ; d'agir en amont au niveau intercantonal pour canaliser la relève médicale dans les bonnes spécialisations ; de « fermer le robinet » à la libre installation des entreprises de soins (loi sur le marché intérieur). L'augmentation des volumes nécessite d'agir sur l'ambulatoire. Il faut absolument obtenir les outils permettant de coordonner le système, de couvrir l'ensemble du territoire et de minimiser la densité médicale. Le Conseil d'État résume les outils principaux : des tarifs construits pour éviter les incitations à la consommation ; des outils de planification permettant de définir les périmètres et les prestataires ; des outils de contrôle.
- Le risque d'installation de sociétés de gestion d'EMS à vocation essentiellement financière dans le canton est une réelle inquiétude pour le SCSP. Pour contrer ce phénomène, il s'agira d'affirmer les dispositions légales, les conditions d'autorisations, de contrôle et de surveillance. Ce risque est l'une des raisons pour lesquelles le Conseil d'État a décidé de mettre en œuvre la PMS avec les régions et avec les EMS. Il faut consolider les acteurs présents dans le canton, les inciter à atteindre leur taille critique et à professionnaliser leurs prestations pour tenir la comparaison.
- Le montant alloué au maintien à domicile a globalement est inférieur de 500'000 francs (part aux soins + subventions) en raison d'un rythme de déploiement plus faible que prévu. Le budget est donc ajusté à la réalité du déploiement, sans qu'il n'y ait de mesures de restrictions de cette prestation.
- Concernant l'hôpital neuchâtelois, le Conseil d'État a la volonté de mettre en œuvre l'organisation voulue par le peuple et de clore le débat sur les scénarios alternatifs. Il n'entend pas remettre en question non plus la cible financière, à savoir une enveloppe de prestations d'intérêt général identifiées et d'un montant inférieur à 40 millions de francs. Cela signifie toutefois encore un important effort de rationalisation.

Service des bâtiments (SBAT)

Le chef de département a expliqué que les importants dossiers du moment pour ce service étaient, d'une part, le programme d'optimisation et de regroupement du logement de l'administration (ORLA.ne) et d'autre part le rapport 19.019 « assainissement du patrimoine ». Par ailleurs, le passage aux nouveaux outils de gestion, tout en consolidant une gestion financière de plus en plus complexe eut égard à l'augmentation du nombre de projets, est un défi majeur pour ce service. La centralisation de l'entretien, de l'assainissement et de la construction de tous les bâtiments de l'État sur un seul service représente évidemment une concentration des risques financiers et politiques,

qui n'est pas problématique en soi, mais qui doit être assumée et ne pas être à l'origine d'une remise en question permanente de la qualité de la gestion. De plus, le parc immobilier de l'État étant vieillissant, la gestion de l'assainissement et de la modernisation génère plus d'imprévus que la construction à neuf. Finalement, le SBAT doit renforcer ses compétences en matière de gestion énergétique des bâtiments.

Le chef de service relève l'importance pour le service des trois rapports suivants : 18.023 « politique cantonale du logement », 19.003 « regroupement et optimisation de l'administration » et 19.019 « assainissement du patrimoine ». Il s'agit de rapports stratégiques qui démontrent comment l'État doit envisager la planification et la gestion de son patrimoine immobilier. Des ressources supplémentaires à hauteur de 2.8 EPT sont donc demandées, principalement pour accompagner les projets, gérer les questions liées à la consommation d'énergie et aux gros consommateurs, et appuyer le domaine immobilier suite à ORLA.ne. Au niveau organisationnel, l'introduction du SIGE occupe passablement les différents échelons du service.

Questions et réponses

- Les économies générées par ORLA.ne seront identifiables partout, mais de manière plus prépondérante au SBAT (économies de loyer, d'énergie, de coûts d'exploitation). Plus généralement les économies se retrouveront pour tous les services grâce au partage de salles, aux nouvelles synergies, au partage de réceptions, à une collaboration accrue entre les services, etc. Au niveau immobilier, il y aura clairement une économie de mètres carrés, puisque les services passeront de 34 à 20 mètres carrés par personne, avec toutefois une amélioration de l'environnement de travail. Or, les locations forment actuellement le poste de charges le plus important au SBAT.
- La demande faite par le pôle technique pour mettre en place un atelier de polissage a été contestée par le SBAT, qui estimait que le concept ne correspondait pas aux besoins. Un nouveau projet, chiffré à 160'000 francs au lieu des 300'000 francs initiaux, fera l'objet de travaux avant la fin de l'année 2019. Le montant de 250'000 francs figurant au budget 2019 (tome 2, page 68) n'a donc pas été dépensé en 2019.
- Job Abo est une prestation aux collaborateurs de l'État qui figurait auparavant dans les comptes du SRHE et qui a été transférée au SBAT. L'État finance des abonnements demi-tarif pour les transports publics (100'000 francs par année) et encaisse le loyer des places de parc (350'000 francs). L'opération est donc favorable à l'État.
- Le montant de 987'400 francs figurant à la rubrique 43 (tome 2, page 67) représente les salaires des chefs de projets. Ces derniers sont financés par les investissements, en compensation des charges de personnel (fonctionnement). Cette pratique est conforme à la LFinEC et est également utilisée au service des ponts et chaussées (SPCH) et au SIEN.
- L'assainissement du BAP n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour. Le bâtiment est détenu en copropriété avec *prévoyance.ne* et fait l'objet de négociations pour un rapatriement complet au sein de l'État. Cette transaction gèle la réflexion en matière d'assainissement. De plus, bien qu'il ne corresponde pas aux normes actuelles, ce bâtiment n'est pas le pire du point de vue énergétique ; il est sain et le confort ne fait pas partie des critères prioritaires pour une décision d'assainissement.
- Le Ministère public déménagera à La Chaux-de-Fonds et ses locaux au BAP seront repris par la police.
- Lorsque des montants pour les projets gérés par crédit d'engagement figurent aux budgets 2019 et 2020 (tome 2, page 68) et excèdent l'enveloppe totale du crédit, cela signifie que le montant n'a pas été dépensé en 2019 et est à nouveau prévu pour 2020.
- Le crédit d'engagement pour la sécurisation de l'outil de production informatique porte sur la construction du *data center* à Jardinière 157 à La Chaux-de-Fonds. Le projet s'est avéré beaucoup plus complexe que prévu et a effectivement engendré un surcoût. Malgré tout, l'opération reste plus intéressante qu'un hébergement dans un data center privé.
- Actuellement, l'État loue des locaux inadaptés à l'administration. L'objectif de devenir propriétaire de 75% de ses locaux à long terme semble raisonnable. Dans l'intervalle, afin de se donner le temps de trouver les locaux nécessaires, la stratégie consiste à devenir locataire de locaux adaptés avec une option d'achat à long terme. Cette méthode donne des bases de discussion favorables à l'État pour les années à venir, car il est vrai qu'aujourd'hui, le marché immobilier est trop cher.

- L'État, en tant que locataire, ne demande pas systématiquement les baisses de loyer en relation avec la baisse des taux hypothécaires. Le Conseil d'État met dans la balance l'intérêt qu'il a à entretenir un partenariat avec un bailleur tel que prévoyance.ne et des revendications purement formelles qui pourraient crispier les relations et conduire à des situations de confrontation contreproductives. Le service reconnaît toutefois qu'il n'a pas les ressources nécessaires pour se pencher sur cette question. Par contre, s'il peut engager un nouveau gérant en 2020, la veille de l'évolution des taux fera partie de son cahier des charges. De manière générale, l'État paie des loyers calculés hors aménagement (-30%).
- Les subventions d'aide à la personne sont divisées par trois en 2020 (tome 2, page 70) et traduisent la baisse progressive, jusqu'à la fin planifiée en 2028, d'un programme fédéral d'aide à la personne. Ce programme est remplacé par l'aide à la pierre qui aide les promoteurs à construire des logements bons marchés de manière à offrir des loyers abordables.

Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)

Le chef de département a expliqué que, sur le plan financier, le service travaillait dans le cadre des trois crédits du rapport 15.054 « Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil concernant le schéma directeur informatique 2016-2020 » votés par le Grand Conseil (15,5 millions de francs pour la sécurisation de l'outil de production informatique / 9,6 millions de francs pour le développement 2016-2020 des systèmes d'information / 24,940 millions de francs pour le renouvellement des infrastructures informatiques 2017-2021). Dans le cadre du rapport 18.048 « Réunion du service informatique de l'Entité neuchâteloise de l'État et du Centre électronique de gestion de la ville de Neuchâtel », un quatrième crédit a été accordé (1'850'000 francs pour le renouvellement des infrastructures informatiques reprises du Centre électronique de gestion, de 2019 à 2021).

Après un point de situation avec l'équipe de direction, il s'avère que la présentation d'un nouveau schéma directeur dans l'année qui vient n'est ni souhaitable ni réalisable. Le prochain rapport transmis au Grand Conseil fera le point sur l'avancement des projets informatiques et sollicitera des crédits permettant de prolonger les trois axes du rapport 15.054. Un nouveau schéma directeur est planifié pour les années 2023-2027 ou 2024-2028. Cela permettra notamment de consolider la fusion des deux services et de disposer d'une vue d'ensemble des enjeux stratégiques après quelques années de fonctionnement de la nouvelle entité.

Le responsable financier du SIEN indique que le budget 2020 est assez conforme au budget 2019 mais convient que la comparaison des comptes est difficile en raison de la fusion. Les recettes d'imputations internes (groupe 49) permettent d'arriver pratiquement à l'équilibre, avec un excédent de charges de 800'000 francs.

Questions-réponses

- Les deux *data center* ne peuvent pas être réunis dans les mêmes locaux à Jardinière 157. Pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de créer un site à Cadolles 9 et de respecter les deux chemins de fibres optiques séparés. Le seul risque non encore sécurisé concerne l'alimentation électrique du canton, car les salles machines ne sont pas totalement autonomes.
- En comparaison intercantonale du coût de l'informatique par habitant et par poste relié, l'informatique publique neuchâteloise n'est pas chère car le degré d'intégration est exceptionnel. C'est un atout à préserver.
- L'augmentation des revenus du SIEN n'est pas en lien avec une quelconque prestation au secteur privé, car ses clients « externes » sont uniquement paraétatiques.
- Le SIEN accueille des consultants externes privés travaillant sur mandat pour les gros projets. Le service n'a donc pas la volonté de travailler en vase clos. L'organisation actuelle est un réel avantage pour avoir les moyens de faire appel à ces compétences externes. Le Conseil d'État considère que ce modèle est sain.
- Le SIEN a pour but de couvrir ses coûts. Toutefois la facturation du matériel ne prévoit pas de marge (la facturation de marges intra-entreprise est une pratique à éviter), il est donc moins onéreux d'avoir un service informatique interne plutôt qu'externe. Sans compter les enjeux sécuritaires liés au traitement des données par un tiers et la nécessaire indépendance à préserver. L'inventaire des critères justifiant une internalisation est longue, même une entité autonome de droit public serait difficile à envisager. Il est vital que les collectivités se donnent les moyens de maîtriser leur informatique. C'est dans cette optique également qu'au sein du SIEN, des centres de solutions par cercles sont créés (santé, écoles, communes), afin de mettre

- en place une gouvernance la plus indépendante possible pour ces secteurs tout en sollicitant des infrastructures, des standards et des méthodes communes.
- Le résultat d'exploitation revient au niveau de 2019 après un pic en 2020 car les imputations internes ne sont pas intégrées dans le PFT. La répartition analytique des coûts est uniquement faite sur le budget et non sur le PFT et c'est le cas dans tous les services. Les règles budgétaires ont été adoptées par le Conseil d'État de manière à définir des règles de gestion. Celles-ci doivent maintenant être éprouvées. Cas échéant, elles pourront également être déployées dans les années futures. Il s'agit de l'année test.
 - Le résultat financier démontre une grande stabilité sur tous les postes, à l'exception des amortissements (poste 33). Ceci découle des choix d'investissements qui ont été faits. Par la suite, si les règles de gestion sont approuvées, le coût des amortissements sera répercuté sur la facturation interne.
 - Les équipes du SIEN sont extrêmement chargées et plusieurs postes encore nécessitent une redondance afin de répondre aux besoins de sécurité. Il n'y a donc pas de réduction des effectifs en vue.
 - Le projet NEMO figurait déjà au budget 2016 mais n'a jamais été sollicité. Au départ, il s'agissait du coût de l'équipement d'antennes physiques sur le territoire cantonal. Cet investissement pourrait être relancé en lien avec le développement du projet « smart region » retenu dans le cadre des accords de positionnement stratégique. Le Conseil d'État précise que certains crédits inscrits (tome 2, page 73) seront sollicités dans le cadre de l'étape intermédiaire du schéma directeur.
 - Le crédit 2004-2009 pour le développement de l'informatique cantonale (tome 2, page 73) n'est pas complètement terminé et 330'000 francs subsistent au budget 2020. Un seul développement est encore imputé sur ce crédit, pour une application dans le domaine fiscal.

Lors de la séance de la commission des finances du 23 octobre 2019, le DFS a par ailleurs apporté les compléments suivants :

Questions relatives à la sécurité et à la consommation d'énergie du data center du SIEN : Les deux data center ne peuvent pas être réunis dans les mêmes locaux à Jardinière 157. Pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de créer un site à Cadolles 9 et de respecter les deux chemins de fibres optiques séparés. Le seul risque non encore sécurisé concerne l'alimentation électrique du canton, car les salles machines ne sont pas totalement autonomes.

Quel est le gain prévu lié à l'altitude concernant la salle machine de Jardinière à la Chaux-de-Fonds ? Le gain en énergie lié à l'altitude n'a pas été calculé. La différence de température est d'environ 3.5° en moyenne annuelle entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel. Ceci permet d'exploiter le système de *free-cooling* sur de plus longues périodes à La Chaux-de-Fonds.

Quels sont les risques non couverts ? Le Data Center répond à la définition du niveau Tier 3+. La distribution est composée de 2 installations parallèles et indépendantes appelées Voie A et voie B. Chaque voie est constituée des mêmes équipements. Chaque voie possède un réseau sans coupure d'une autonomie de 10 minutes. Chaque voie est équipée d'un groupe électrogène de secours pouvant reprendre la totalité de la puissance électrique pendant une durée de 48h à pleine charge. Un rapport est en cours d'élaboration par ORCCAN pour définir l'autonomie du Data Center en cas de coupure du réseau électrique. Une cartographie des risques pour le maintien en condition opérationnelle des Data Center est en cours.

Avons-nous analysé la possibilité de récupérer l'énergie consommée par les systèmes informatiques ? La valorisation des rejets du Data Center a été étudiée par les mandataires. Le bâtiment Jardinière 157 et le quartier dans lequel il se trouve, sont reliés au chauffage à distance. La température des rejets du Data Center est trop basse pour être réinjectée dans le chauffage à distance. Dès lors, il a été privilégié de travailler sur l'efficacité énergétique. Le Data Center fait l'objet d'une convention d'objectifs universelle pour gros consommateurs d'énergie.

Service des communes (SCOM)

Le chef de département a rappelé que le système péréquatif permettait à toutes les communes d'avoir un indice des ressources supérieur à 84% de l'indice de ressources moyen. La commune la plus fragile, La Chaux-du-Milieu est remontée de 20 points (64% à 84%). Les mécanismes de solidarité sont donc puissants. Le Conseil d'État est satisfait de constater que les chiffres 2020 envoyés aux communes sont très proches des simulations faites dans le cadre des projets de

réformes. Une expertise externe du système péréquatif neuchâtelois sera sollicitée avant de répondre aux objets parlementaires en suspens.

La deuxième étape de la révision de la LFinEc est très technique et associera plusieurs services, dont le SCOM pour le volet des finances communales. Les comptes 2018 des communes, toutes confondues, ont été bouclés avec 22 millions de francs de mieux que ce que prévoyait leurs budgets.

Le chef de service a rappelé les résultats de l'évaluation des systèmes de péréquation cantonaux faite il y a quelques années : Neuchâtel s'est trouvé en milieu de classement, notamment en raison du fait que les communes pouvaient influencer directement les montants reçus (indice de charge fiscale) : La seconde critique portait sur le fait que le système des charges était figé. Le nouveau système mis en place aujourd'hui permettrait certainement de remonter dans cette évaluation puisqu'il se situe à l'équilibre entre une attribution gommant toute incitation et une attribution accroissant la concurrence de manière exagérée.

Questions-réponses

- La question topographique dans le cadre de la péréquation est encore en suspens. Pour y répondre, il est important d'avoir recours à un avis externe au canton de Neuchâtel, c'est le mandat qui sera donné par le Conseil d'État pour l'évaluation des forces et faiblesses du système neuchâtelois. La réponse sera apportée dans le cadre d'un rapport du Conseil d'État en réponse à la motion 19.124 « Prise en compte de critères géo-topographiques dans le volet des charges de la péréquation financière intercommunale ».
- Le projet de loi portant modification du fonds d'aide aux communes (tome 1, page 16) prévoit que le Conseil d'État profite de la situation financière plus favorable pour remettre le fonds à niveau (alimentation d'un montant permettant d'honorer les montants d'ores et déjà dus).
- La dotation ultérieure du fonds d'aide aux communes (art. 2, lettre b) ne détériorera pas le résultat par rapport à ce qui est prévu par la LFinEC, soit une attribution complète des excédents éventuels de la BNS, pour moitié à la réserve conjoncturelle et pour moitié (jusqu'en 2032) en principe à la réserve pour investissements futurs dédiée à des initiatives de développement durable. Cette disposition permet de continuer d'alimenter le fonds d'aide aux communes dans les années à venir, si les circonstances financières s'y prêtent (excédents de la BNS). Cette intention avait été clairement signalée dans le rapport de la commission péréquation dans son dernier rapport.
- La péréquation, ne suffit pas à compenser la situation du Locle, du Val-de-Travers et de La Chaux-de-Fonds (épuisement des possibilités de synergies liées à la fusion au Val-de-Travers, fragilité de la composition sociodémographique et diminution des recettes de personnes morales au Locle et à La Chaux-de-Fonds) ; mais grâce à la réforme récemment adoptée, le système péréquatif est dynamique et n'est plus contesté. Aucun autre canton ne voit un tel resserrement des écarts de l'indice des ressources (le plus faible est de 84% et le plus haut est à 120%). Le Conseil d'État conteste donc l'affirmation selon laquelle les communes se portant bien, se portent toujours mieux et que les communes les plus faibles, continuent de s'affaiblir.

La santé financière de l'État est importante pour envisager un rééquilibrage de la dynamique socioéconomique cantonale. Ainsi, il s'est récemment doté de nombreux outils : deux milliards d'investissements fédéraux, une loi sur le patrimoine, des accords de positionnement stratégiques (APS), des investissements cantonaux dans les infrastructures, un programme d'impulsion, plus de 200 millions de francs pour absorber les chocs conjoncturels, etc. La consolidation de sa situation financière permettra aussi à l'État de mobiliser plus facilement ces outils et de contribuer au rééquilibrage attendu.

Service des contributions (SCCO)

Le chef de département a expliqué que le service était principalement occupé par la tâche immense de mise en œuvre des réformes fiscales mais aussi par la modernisation de ses outils de gestion. Les deux années à venir seront difficiles car la population ne percevra complètement l'effet des réformes qu'en 2022, même si celles-ci sont toutes entérinées et ne connaîtront donc pas de report.

Le travail avec la commission Fiscalité se poursuit, car plusieurs objets parlementaires sont encore à traiter. Toutefois, le Conseil d'État a pour but de ne pas trop déplacer les curseurs afin de donner le temps aux collectivités de digérer les réformes qui viennent d'être adoptées.

Une discussion a lieu actuellement au niveau international, à savoir s'il faut taxer les groupes internationaux en fonction de leur lieu d'implantation ou en fonction du lieu où est consommée la prestation (taxation au nombre de clics selon le modèle envisagé pour les GAFA). Cas écheant, le

modèle économique suisse pourrait être fondamentalement remis en question dans la décennie à venir.

Le chef de service a rappelé qu'en matière fiscale, il y avait sans arrêt de nouvelles idées. Le service doit en permanence anticiper et s'ajuster.

Questions-réponses

- Le contrat formation n'est par définition pas un modèle équilibré puisqu'il est censé compenser en partie les baisses de revenus découlant de la réforme fiscale, d'abord par des recettes nettes finançant la formation professionnelle en école, puis en réduisant les charges dans ce domaine. Dans les premières années l'État encaissera donc environ 40 millions de francs et en restituera 20 millions aux entreprises. Cela représente un coût net de 20 millions de francs pour les employeurs, selon le contrat qui a été passé pour un engagement général en direction de la dualisation, avec un objectif de réduire les coûts de la formation à plein temps et de redistribuer l'entier de ce qui est prélevé aux entreprises d'ici cinq ans.
- Le SCCO n'a pas encore toutes les compétences qu'il souhaite avoir. S'agissant d'un domaine en pleine mutation, il faut évoluer et de nouvelles formations seront mises sur pied. Il faut des ressources pour traiter le volume mais aussi des compétences plus pointues pour l'analyse des dossiers touchant à l'international. Le SCCO s'attend à une vague de questions et de réclamations lors de l'introduction de l'impôt foncier, qui est un nouvel impôt, par les communes. Un pool d'étudiants sera mobilisé pour appuyer le call center.
- L'évaluation des recettes fiscales des personnes morales, notamment en lien avec quatre des acteurs majeurs qui connaissent des changements d'organisation au plan mondial, est très mouvante depuis cinq ans et ces recettes sont difficiles à budgéter. Lorsque ces sociétés ne réinvestissent pas, il s'agit d'une menace. La base de personnes physiques n'est pas assez solide pour compenser les baisses enregistrées au niveau des personnes morales.
- Le service constate aussi un tassement des recettes fiscales immobilières en raison d'un ralentissement des ventes d'immeubles. Auparavant les lods et l'impôt sur les gains immobiliers se suivaient, aujourd'hui la croissance de l'impôt sur les gains immobiliers ne suit plus la courbe des lods.
- Un mécontentement se fait entendre de la part des entreprises qui disent ne pas avoir été informées de l'introduction de la contribution au contrat formation. Celles-ci n'ont donc pas budgété cette nouvelle dépense qui s'ajoute à l'arrivée de la contribution de 0,3% pour l'AVS. Une information a pourtant été dispensée par divers canaux, en particulier via les caisses de compensation.

Revenus fiscaux avec et sans réforme pour le Budget 2020 et sans réforme pour le PFT (voir également chapitre 2.2.7 tome 1 page 38)

	Budget 2020 avec réforme CHF	Budget 2020 sans réforme CHF	PF 2021 sans réforme CHF	PF 2022 sans réforme CHF	PF 2023 sans réforme CHF
Impôt direct personnes physiques (y c. amendes):	699'500'000	732'500'000	738'400'000	739'000'000	739'000'000
Impôt à la source :	35'000'000	36'700'000	37'300'000	37'300'000	37'300'000
Impôt des frontaliers :	11'800'000	11'800'000	12'500'000	12'500'000	12'500'000
Impôt direct personnes morales :	182'000'000	198'100'000	190'100'000	191'100'000	191'100'000
Impôt foncier :	28'750'000	11'750'000	11'750'000	11'750'000	11'750'000
Impôt sur les gains immobiliers :	32'000'000	32'000'000	32'500'000	32'500'000	32'500'000
Lods :	30'600'000	31'000'000	32'000'000	32'000'000	32'000'000
Successions :	18'350'000	18'350'000	18'750'000	18'750'000	18'750'000
Part à l'impôt fédéral direct	98'000'000	80'000'000	80'000'000	81'000'000	82'000'000
TOTAUX	1'136'000'000	1'152'200'000	1'153'300'000	1'155'900'000	1'156'900'000

4.2.4. Avis et conclusion de la sous-commission

Le président a conclu la séance en remerciant les commissaires de la pertinence des questions et de la compréhension (la vue de hauteur) des enjeux qui attendent le canton de Neuchâtel surtout en vue des futurs budgets de 2021-2023. Essentiellement grâce à la manne fédérale, le budget 2020 respecte non seulement les critères de la LFinEC, mais il est également positif.

Les commissaires remercient le chef de département et ses services pour la qualité des documents remis ainsi que pour la profondeur des réponses à leurs multiples questions. Les commissaires sont

aussi conscients que la plausibilité et la véritable capacité de tirer des enseignements de la comptabilité analytique prendra entre 5 et 7 ans pour permettre d'établir une régression (outil statistique) fiable et parlante.

4.3. Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC) Rapport de la sous-commission sur le budget

4.3.1. Généralités

La sous-commission attachée à l'examen du budget 2020 du département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC) s'est réunie en séance le jeudi 26 septembre en compagnie des sous-commissaires de la COGES, à l'exception de M. Eric Flury (PS), excusé. Le chef de département, M. le conseiller d'État Alain Ribaux, le secrétaire général du département ainsi que le responsable financier ont participé à l'intégralité des travaux tandis que les différents chefs de services se sont succédés devant les commissaires.

4.3.2. Appréciation générale du budget du département

Comparé au budget 2019, le budget 2020 affiche une augmentation de l'excédent de charges de l'ordre de 26,8 millions de francs (+17,8%). Les charges évoluent de 9,6 millions (+4,2%), et les revenus se réduisent à hauteur de 17,1 millions (-21,1%).

4.3.2.1. Résultat global

Les paramètres qui influent sur ce résultat seront analysés de manière détaillée en fonction des natures comptables auxquelles ils appartiennent.

Toutefois, les éléments les plus marquants pour cet exercice sont :

- forfaits analytiques pris en compte dans les prestations internes pour 20,3 millions de francs ;
- adaptation des amortissements aux investissements en cours et prévus pour 2,6 millions de francs ;
- Renchérissment, et évolution des effectifs de 4.5 EPT pour 1,9 million de francs ;
- BSM : assistance judiciaire (JUST), divers reclassements (PONE), frais médicaux (SPNE) pour 1,1 million de francs.

Groupe 30 – Charges du personnel (+1.9 million)

Cette évolution à la hausse découle de 3 éléments principaux :

- Octroi de l'échelon automatique, 1 million de francs ;
- Renchérissment, 450'000 francs ;
- LFFD – cotisations, 470'000 francs.

L'addition des trois paramètres coïncide avec l'écart du groupe 30 « Charges de personnel » entre les budgets 2019 et 2020. Or, le budget 2020 comporte encore une augmentation de 4.5 EPT, soit environ 0,5 million de francs. Cet élément n'apparaît pas, car il est compensé par d'autres rubriques revues à la baisse, comme par exemple les charges de formation.

L'évolution des EPT s'articule de la manière suivante :

- PONE : +1.5 EPT, dont : 0.5 financé par l'externe (convention SEMP), et 1.0 pour garantir les activités liées aux accords Schengen (loi sur les armes) et assurer le développement de la police guidée par le renseignement (analyse criminelle).
- SPNE : +0.8 EPT d'agent de détention; +0.2 d'administratif (poursuite de la mise en œuvre du plan d'action).
- SJEN : +1 EPT de juriste en lien notamment avec l'augmentation de travail dans le domaine de l'aménagement du territoire.
- SRHE : +0.6 EPT financés via les investissements pour le projet ORLANE, et +0.2 pour l'évaluation des fonctions de l'enseignement.
- JUST : +0.7 EPT pour le secteur des documents d'identité (nouvelle compétence).

- SCNE : -0.7 EPT liés à une baisse de 0.8 de la dotation du secteur de l'archéologie atténuée par un renfort de 0.1 pour la direction du service.
- SSPO : Renfort de +0.2 EPT (J+S).

Groupe 31 – Biens, services et marchandises (+1,1 million)

JUST : pour l'essentiel, augmentation des charges liées à l'assistance judiciaire (+ 360'000 francs), et au travail d'intérêt général (+90'000 francs).	+470'000
PONE : Divers reclassements (auparavant sous nature 30) renouvellement d'équipements, évolution de coûts de licences et logiciels, et adaptations à la réalité des comptes 2018. CIFPOL : Reclassements de rubrique 30.	+290'000 +145'000
SPNE : augmentation des charges médicales (prestations et médicaments), ainsi que du matériel nécessaire aux ateliers.	+ 236'000

Groupe 33 – Amortissements (+2,6 millions)

Les fluctuations de cette rubrique sont essentiellement liées aux investissements en cours ou à solliciter :

- SSCM, renouvellement véhicules (rapport 19.017) ;
- PONE, adaptation technique et renouvellement de matériel ;
- SEPF, renouvellement des logiciels poursuites et faillites.

Groupe 36 – Charges de transferts (+ 0,9 million)

SAHA : augmentation des besoins de places en institutions. Les progrès en matière de soins et l'allongement de l'espérance de vie induisent, comme dans toute la Suisse, des charges d'hébergement supplémentaires. La hausse des charges pour les institutions sises dans le canton est en partie atténuée par l'effort fourni par le secteur de l'addiction, en voie de réorganisation. Adaptation à la hausse des prix de journée de certaines institutions hors canton.	+1'160'000
SPNE : hausse des tarifs liés aux placements hors canton (décidée par la CLDJP) atténuée par une optimisation de l'utilisation des places à disposition dans le canton	+120'000
SCNE : diverses adaptations notamment en lien avec la Loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel (LSPC).	+108'000
JUST : diminution attendue des amendes reversées aux communes et adaptation à la réalité des comptes pour les émoluments relatifs aux documents d'identité.	-370'000

Groupe 42 – Taxes (-0,6 million)

JUST : diminution attendue au niveau des amendes (voir nature 36) et adaptation des remboursements de frais judiciaires à la réalité des comptes 2018.	-700'000
SEPF : adaptation des émoluments à la réalité des comptes.	-350'000
PONE : diverses adaptations à la réalité des comptes.	+250'000
SRHE : adaptation des émoluments à la réalité des comptes.	+100'000

Groupe 46 – Revenus de transfert (+0,4 million)

SPNE : hausse des tarifs pour les placements dans les établissements carcéraux neuchâtelois décidée par la CLDJP et optimisation de l'offre neuchâteloise aux autres cantons.	+ 300'000
SRHE : adaptation à la réalité des comptes de la part à la taxe Co2.	+285'000
JUST : adaptation des émoluments pour documents d'identité à la réalité des comptes.	-130'000

4.3.2.2. Charges et revenus effectifs du département

	Réel 2018	Budget 2019	Budget 2020	B19 / B20	%
TOTAL	157'924'312	149'998'466	176'776'768	26'778'302	17.85%
CHARGES	237'425'710	231'040'096	240'675'573	9'635'477	4.17%
30 : Charges personnel	103'068'359	92'853'350	94'751'411	1'898'061	2.04%
31 : Ch.biens & services	25'989'972	26'297'230	27'442'550	1'145'320	4.36%
33 : Amortissements PA	1'629'626	1'745'687	4'311'864	2'566'177	147.00%
34 : Charges financières	2'499	2'000	2'200	200	10.00%
35 : Attrib fds/ fin spc.	1'326'789	630'200	450'000	-180'200	-28.59%
36 : Charges de transfert	93'608'312	97'109'529	98'002'563	893'034	0.92%
37 : Subv. à redistribuer	516'397	630'000	600'000	-30'000	-4.76%
39 : Imputations internes	11'283'755	11'772'100	15'114'985	3'342'885	28.40%
REVENUS	-79'501'399	-81'041'630	-63'898'805	17'142'825	-21.15%
41 : Patentes/concessions	-175'267	-200'000	-200'000	0	0.00%
42 : Taxes	-45'705'706	-47'153'170	-46'549'864	603'306	-1.28%
43 : Revenus divers	-3'763'400	-1'330'200	-1'364'500	-34'300	2.58%
44 : Revenus financiers	-4'138'509	-4'114'000	-4'163'000	-49'000	1.19%
46 : Revenus de transfert	-13'399'331	-14'020'860	-14'389'036	-368'176	2.63%
47 : Subv à redistribuer	-516'397	-630'000	-600'000	30'000	-4.76%
49 : Imputations internes	-11'802'788	-13'593'400	3'367'595	16'960'995	-124.77%

4.3.2.3. Résultat analytique

La mise en place progressive d'une comptabilité analytique est saluée par les commissaires, conscients des changements de pratiques qu'elle amène ainsi que des contingences techniques et administratives générées. Le budget 2020 présenté donne pour la première fois des résultats globaux par groupes de prestations. Même s'ils sont peu utilisables en l'état, ces résultats analytiques seront à n'en point douter d'une utilité non négligeable à moyen terme dans le pilotage opérationnel et politique de l'État.

4.3.2.4. Investissements

Les investissements du département s'élèvent à 5'558'000 francs. Les principaux éléments de l'année 2020 sont :

Service de la sécurité civile et militaire : Crédit-cadre lié à l'acquisition de véhicules (19.017) Orccan	1'929'000.00 300'000.00
Police neuchâteloise : il s'agit pour moitié de crédits en cours et pour moitié de crédits à engager, dont la plupart de compétence du Conseil d'Etat	2'104'000.00
Service de la culture : mise en application de la LArch, suite	680'000.00
Service des poursuites et faillites : logiciel pour faillites	200'000.00
Service pénitentiaire : divers pour EDPR	110'000.00
Service de la justice : Plateforme de donnée biométriques ESYSP	230'000.00

4.3.3. Examen de détail des services et offices

Secrétariat général (SJSC)

Un changement de pratique, à savoir le fait que les indemnités versées aux cadres soient ventilées dans les services (-34'921 francs) et l'organisation en 2020 de la Conférence latine des Directeurs de justice et police (CLDJP) (17'000 francs) expliquent la faible variation des chiffres du secrétariat général.

Service juridique (SJEN)

Les changements au niveau de l'encadrement du service sont sur la bonne voie avec l'engagement d'une nouvelle cheffe de service. Il reste encore à repourvoir la fonction d'adjoint. La création d'un EPT, notamment voué au traitement des cas toujours plus nombreux d'aménagement du territoire, devrait permettre de ne pas augmenter les dossiers en suspens. A l'heure actuelle, seules les prestations au bénéfice du Service de l'emploi font l'objet d'imputations internes car refacturées ensuite au niveau fédéral. La majorité des autres prestations ne sont pour l'heure pas traitées de manière analytique mais le seront à futur, à mesure que l'ensemble des heures prestées sont déjà saisie dans ce but.

Service des ressources humaines (SRHE)

Très actif et sollicité dans les différents processus de changement au sein de l'État, le service des ressources humaines voit son effectif augmenter de 0.8 EPT (dont 0.6 financé par les investissements) pour l'exercice 2020. Le projet ORLANE, validé par le Grand Conseil courant 2019, justifie notamment cette augmentation au vu des enjeux de mobilité et de recrutement de personnel à intervenir. L'évaluation des fonctions des enseignants absorbe quant à elle le solde de l'augmentation de personnel. Abordé l'année dernière, l'effet des départs à la retraite fin 2018 suite au changement de modèle de prévoyance aurait généré 33% de départs supplémentaires, notamment dans l'enseignement. Le projet « Objectif +30 » places d'apprentissage suit son cours tel que planifié et concerne aussi des nouveaux métiers présents dans l'administration et pas simplement une augmentation des formations duales proposées jusqu'ici. Au niveau de la rémunération du personnel, l'explication détaillée de son évolution et des charges a été donnée sous le détail du groupe 30.

Service de la culture (SCNE)

La nomination de la future cheffe de service permettra une transition en douceur à la tête du service avec une entrée en fonction en qualité d'adjointe puis en place dès août 2020. La baisse de 0.7 EPT dans le secteur « archéologie » résulte du programme d'assainissement du Conseil d'État. La planification du nouveau centre d'archives (NCA) devrait donner lieu à la sollicitation de l'octroi d'un crédit d'études durant le premier semestre 2020 devant le Grand Conseil. Toujours à l'office des archives, la transition numérique menée au travers du projet AENeas se poursuit. Globalement, le résultat du service peut donc être qualifiée de stable pour l'exercice budgétaire 2020.

Service des sports (SSPO)

Pas d'éléments particuliers à relever pour ce service, si ce n'est l'augmentation prévue de 0.2 EPT prévue pour le renforcement de la gestion des subventions J+S (Jeunesse et Sports), soit 1,7 million de francs par an.

Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA)

Sur demande de la sous-commission, l'évolution des enveloppes par institution est fournie par le département, ce qui permet de juger de leur évolution sur la base des comptes 2018 ainsi que du budget 2019.

	Comptes 2018	Budget 2019	Budget prévisionnel 2020	Remarques
Institution dans le canton pour adultes	45'900'995	48'861'700	49'677'700	
Les Perce-Neige	24'367'435	27'534'900	28'202'900	
MV VDT	3'214'060	2'753'800	2'753'800	
Alfaset	11'190'703	12'055'400	12'055'400	dès 2019, fusion TDU - AREA
Foyer Handicap	4'368'444	4'396'700	4'396'700	
FADS	2'760'353	2'120'900	2'268'900	dès 2019, transfert TDU à alfaset
Institution hors canton pour adultes	10'358'562	9'800'000	9'800'000	
Lutte contre les addictions	10'695'628	9'988'300	9'692'220	
Fondation addiction NE	10'254'628	9'394'300	9'098'220	
Fondation Ressource	441'000	594'000	594'000	
Lutte contre les addictions jeu	178'567	200'000	200'000	

Les informations complémentaires suivantes peuvent être faites :

- la Maison de Vie de Couvet atteint un plein taux d'occupation dont deux résidents hors-canton ;
- le dispositif JUNORAH a désormais traité 324 demandes d'orientation depuis sa mise en place et aurait évité 20% de placements en institutions ;
- les conséquences financières temporaires de la réforme dans le domaine de l'addiction avaient été partiellement intégrées au programme d'impulsion à hauteur de 1'000'000 francs (600/m en 2019 et 400/m en 2020). Vu le refus d'entrée en matière du Grand Conseil à ce sujet, il s'agit maintenant d'intégrer ces montants dans les comptes 2019 et le budget 2020.

Police neuchâteloise (PONE)

Avec un effectif qui augmente légèrement de 1.5 EPT, la Police neuchâteloise (PONE) continue de faire face à une augmentation de ses missions, même si une baisse du taux d'infractions continue d'être constatée. Les nouvelles tâches concernent le développement de la police guidée par le renseignement (analyse criminelle) ainsi que la mise en place de la loi sur les armes (votation fédérale, liée aux accords Schengen). La problématique des heures supplémentaires est, comme à l'accoutumée évoquée, ces dernières n'ayant que peu évolué au gré d'une gestion très stricte par l'encadrement (en moyenne 5-6 heures de plus par collaborateur par rapport à l'année dernière avec quelques cas plus préoccupants, 20 collaborateurs à plus de 100 heures). Cette gestion des heures supplémentaires est délicate, notamment lors d'engagements d'importance majeure tels que grandes fêtes populaires, événements sportifs à risque nécessitant un important renforcement du nombre de collaborateurs présents sur le terrain. Un changement de pratique comptable influence le résultat net de ce service, à savoir que les recettes encaissées par le service de la justice ne seront plus transférées à la PONE. Cette pratique, qui influence la lecture des budgets et comptes, semble se justifier par une meilleure analyse possible du coût de la prestation « sécurité ». Au niveau des investissements, le retard pris au niveau fédéral dans le projet Polycom ne permettra pas de dépenser les montants prévus en 2019 et nécessitera probablement un crédit supplémentaire en 2020. Enfin, au niveau de CIPPOL, si les coûts sont stables d'une année à l'autre, la part neuchâteloise augmentera dans la mesure où les aspirants jurassiens représenteront 26% de l'effectif en 2020 contre 29% en 2019.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Le site du Château de Colombier suscite toujours de vives discussions, du fait de la situation de la location à la Confédération. Si la situation est favorable à moyen terme (avec même une augmentation de location depuis 2017 et jusqu'en 2028), les changements éventuels à long terme sont à appréhender avec la plus vive attention. Le regroupement des garages de l'État, évoqué en 2017 dans un premier rapport et actuellement dans un second en traitement parlementaire, démontre la pertinence du regroupement opéré dans la gestion du parc automobile et de sa logistique. La subvention pour le sauvetage lac se voit diminuée de 170'000 francs pour se situer à 280'000 francs. L'intégration du personnel PCi au sein de la CNU nécessite une dépense de 80'000 francs. Au niveau de l'effectif et du résultat du centre comptable, peu de changements sont à relever, si ce ne sont ceux justifiées précédemment (et l'amortissements du crédit-cadre).

Service de la justice (SJNE)

Comme évoqué précédemment, le résultat net du service est influencé par le changement de pratique lié au produit des amendes qui n'est plus transféré à la Police neuchâteloise. Autre élément majeur dans l'activité du service, l'augmentation massive de l'activité liée à l'octroi des titres de séjour pour les ressortissants européens (UE/AELE). Cette nouvelle obligation fédérale fait passer les demandes annuelles de 18'000 pièces à environ 30'000 pour 2020, générant au passage une faible rémunération de 10 francs par dossier répartie entre le SEMP et le JUST. Au niveau des naturalisations, une baisse sensible est remarquée pour s'établir à environ 350 dossiers contre 500-600 par le passé. Élément récurrent mis en avant annuellement dans la projection budgétaire, l'évolution à la hausse de l'assistance judiciaire ne déroge pas à la règle avec une augmentation de 360'000 francs. Un changement de la législation au niveau fédéral impose de modifier la pratique des amendes tarifées, La nouvelle loi sur les amendes d'ordre impose au canton de supprimer le système des amendes tarifées, système mis en place pour des milliers d'infractions traitées depuis 2011. Le service de la justice devient le « secrétariat » du Ministère public. 3400 documents sont concernés annuellement, n'étant plus du ressort communal, mais cantonal, la loi sur les amendes d'ordre changeant la nature de ces montants.

Service pénitentiaire (SPNE)

L'effectif du service augmente d'un EPT, démontrant la continuité de la marche du service depuis la fin des travaux de rénovation des établissements et la mise en place du plan d'action validé en 2013. Le taux d'occupation se situe toujours à un niveau très élevé, impliquant une gestion stricte de l'encadrement nécessaire. L'augmentation des tarifs, progressivement et en 3 étapes validée par la CLDJP impacte de manière importante l'évolution des charges de transfert, soit les montants payés aux autres cantons du concordat pour la prise en charge de résidents neuchâtelois. Alors que notre canton a modifié ses pratiques en matière de gestion des risques, un projet intercantonal d'évaluation et de gestion des risques (PLESORR) pourrait à nouveau modifier les pratiques même si la situation neuchâteloise semble être assez proche de l'objectif, d'une part, et donne satisfaction dans la prise en charge actuelle d'autre part.

Service des poursuites et faillites (SEPF)

Les ajustements des prévisions ont été réalisés au niveau des comptes 2018, impliquant une légère baisse des émoluments de 250'000 francs. Les autres éléments sont budgétisés sur une base assez stable par rapport aux exercices précédents. La base organisationnelle, elle-aussi, reste identique avec le recours toujours nécessaire à du personnel placé par les ORP.

4.3.4. Avis et conclusion de la sous-commission

Au terme de leurs travaux, les commissaires remercient le chef de département ainsi que les collaborateurs ayant collaboré au bon déroulement de la séance ainsi qu'aux différents travaux budgétaires. Les discussions, étayées par les commissaires de la sous-commission de la COGES, forts de leurs visites et investigations dans les services, démontrent une forte sollicitation des collaborateurs du département qu'il convient de remercier pour leur engagement durant ces périodes de changements organisationnels et des pratiques de l'administration cantonale.

4.4. Département de l'éducation et de la famille (DEF) Rapport de la sous-commission sur le budget

4.4.1. Généralités

La sous-commission des finances et la sous-commission de gestion du DEF ont siégé ensemble le 3 octobre, en présence de la conseillère d'État cheffe du DEF, du secrétaire général, du secrétaire général adjoint et du responsable financier et de gestion du département.

Modification des structures

L'introduction du contrat-formation en 2020 se concrétise par la création du Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual, qui relève du Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO). L'activité du fonds, quoique financièrement neutre, influence diverses rubriques du budget, signalées ci-dessous.

Projets

Le programme d'éducation numérique concerne la scolarité obligatoire (SEO) et le secondaire 2 (SFPO). Un rapport est annoncé pour fin novembre 2019.

À la fin 2020, le Conseil d'État délivrera un rapport au Grand Conseil sur le Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE), ce futur établissement multisites organisé en pôles de compétences à l'échelle cantonale, appelé à accueillir quelque 7000 élèves d'ici 2025. Le rapport présentera un tableau financier complet.

4.4.2. Appréciation générale du budget du département

4.4.2.1. Résultat global

Les tableaux de synthèse ci-dessous complètent les fiches des services (rapport du Conseil d'État, tome 2, pages 130-177).

Nous signalons les principales évolutions des différents chapitres.

4.4.2.2. Charges et revenus effectifs du département

Charges de personnel (30) et effectif

La centralisation de la gestion des salaires des enseignants au service des ressources humaines de l'État permet une budgétisation plus précise des charges de personnel.

Évolution de l'effectif (sans le personnel enseignant)

Suivi des mouvements de l'effectif du personnel administratif

DETAIL PERSONNEL ADMINISTRATIF	Centre de profit	Budget 2019	Postes auto-financés	Transferts internes Etat	Autres variations	Budget 2020
Secrétariat général	100071	9.80		0.10	1.00	10.90
Service de l'enseignement obligatoire	100090	43.18	0.10			43.28
Conservatoire NE - secteur amateur	100014	7.80				7.80
Service des formations postobligatoires et de l'orientation	100078	82.80	1.80		0.75	85.35
Lycée Denis de Rougemont	multiples	6.40				6.40
Lycée Blaise Cendrars	multiples	5.05				5.05
Lycée Jean-Piaget	multiples	16.50				16.50
CPMB	100010	6.00				6.00
CPLN	multiples	27.70				27.70
CIFOM	multiples	54.51			-0.01	54.50
CEFNA	multiples	5.75				5.75
Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse	100077	83.00		0.40	5.00	88.40
Total		348.49	1.90	0.50	6.74	357.63

Biens, services et marchandises (BSM, 31)

Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual : mandat de gestion aux caisses de compensation (450 000 francs).

Charges de transfert (36)

Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual : subventions aux entreprises formatrices (19,5 millions).

Imputations internes (39)

Facturation au forfait par les services centraux, pour une comptabilité analytique intégrale (28 millions de francs).

Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual : financement des écoles professionnelles (19,2 millions de charges pour le fonds).

SPAJ : subvention au fonds pour les structures d'accueil extrafamilial (+1,3 million de francs).

Taxes (42)

Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual : contributions des employeurs, calculées sur la masse salariale (39,4 millions de francs).

Imputations internes (49)

Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual : financement des écoles professionnelles (19,2 millions de revenus pour le département).

Charges nettes, par centre de profit

Centre de profit	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023
SDEF	7'612'929	6'528'099	5'690'952	5'669'826	5'009'124	4'657'655
SEO	131'018'126	135'749'502	143'937'551	138'991'156	141'462'400	143'577'151
CMNE	6'915'017	7'321'424	7'676'250	6'745'611	7'438'292	8'262'378
SFPO	141'248'543	141'742'208	146'219'025	149'486'285	148'926'935	148'538'246
Lycées	43'184'233	41'861'530	41'784'250	37'536'274	38'053'412	37'531'835
CPMB	2'842'593	3'422'571	4'187'781	770'012	675'529	680'008
CPLN	23'717'992	25'071'824	23'803'646	19'201'755	19'407'070	19'711'816
CIFOM	38'803'101	38'545'725	33'354'280	24'220'528	24'952'056	25'295'084
CEFNA	1'447'124	777'565	1'276'707	800'700	796'629	771'944
SPAJ	56'368'543	59'816'048	62'054'682	63'819'884	61'761'404	62'666'212

Groupe natures comptables pour le budget	Réel 2018	Budget v0 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023
Total Charges	588'024'914	601'359'954	671'618'847	646'818'673	647'526'108	649'948'406
30 : Charges personnel	170'135'915	174'618'519	175'392'577	177'800'451	178'953'249	178'641'493
31 : Ch.biens & services	28'506'658	31'455'410	32'048'284	32'533'660	32'422'572	33'020'922
33 : Amortissements PA	294'695	459'974	514'515	661'354	992'222	1'643'735
34 : Charges financières	0					
36 : Charges de transfert	309'633'775	320'056'605	341'531'407	351'029'195	350'443'334	352'031'807
37 : Subv. à redistribuer	50'293'171	51'001'000	51'191'000	51'316'000	51'316'000	51'316'000
39 : Imputations internes	29'160'698	23'768'446	70'941'064	33'478'013	33'398'731	33'294'449
Total Revenus	-134'037'949	-140'523'458	-201'659'219	-199'576'642	-199'043'257	-198'256'077
42 : Taxes	-31'101'161	-38'777'752	-78'153'451	-78'021'195	-77'821'395	-77'754'495
43 : Revenus divers	-1'944'959	-1'189'150	-1'646'800	-1'652'800	-1'591'800	-1'485'300
44 : Revenus financiers	-1'352'856	-1'416'500	-1'427'700	-1'576'800	-1'581'800	-1'581'800
45 : Prélèvements fonds	-4'084	-50'000	-50'000	-50'000	-50'000	-50'000
46 : Revenus de transfert	-33'726'431	-32'816'910	-32'121'222	-31'520'284	-31'294'781	-30'762'983
47 : Subv à redistribuer	-50'293'171	-51'001'000	-51'191'000	-51'316'000	-51'316'000	-51'316'000
49 : Imputations internes	-15'615'286	-15'272'146	-37'069'046	-35'439'563	-35'387'481	-35'305'499
Résultat	453'986'965	460'836'496	469'959'628	447'242'031	448'482'851	451'692'329

4.4.2.3. Résultat analytique

Les informations analytiques du budget 2020 se veulent complètes pour la première fois. Le système est en rodage, une réflexion sur la plus-value apportée améliorera la pertinence de l'outil. Au secrétariat général, par exemple, le groupe de prestations Stratégie et politique réunit en un seul les groupes Conseils et assistance stratégique et Coordination, soutien et contrôle.

4.4.2.4. Budget des investissements, projets gérés par crédit d'engagement

Les projets d'investissement du DEF sont énumérés dans le rapport du Conseil d'État (tome 1, pages 73, 77, 79-80) et dans les fiches des services (tome 2, pages 130-177).

Les grands projets 2020 sont l'éducation numérique (crédit d'engagement à solliciter : 9 millions, budget 2020 : 2,2 millions) et le CPNE (crédit à solliciter : 2,9 millions, budget 2020 : 950 000 francs).

Comme les bâtiments sont centralisés au service des bâtiments (SBAT), c'est au DFS que figure le crédit d'engagement pour le nouveau bâtiment de l'université (crédit à solliciter : 5,8 millions, budget 2020 : 500'000 francs).

4.4.2.5. Fonds gérés par le département

Fonds d'accueil extrafamilial

Le fonds est géré par le SPAJ. Son budget augmente avec le nombre de places offertes.

Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual

Le fonds est géré par le SFPO. L'écart à l'équilibre budgété est dû à l'impossibilité d'ajuster les prévisions une fois connus tous les forfaits des services centraux ; ce sera corrigé.

4.4.3. Examen de détail des services et offices

Secrétariat général (SDEF)

Le CAPPES et l'OPFE sont désormais intégrés au SDEF.

Le CAPPES est fortement sollicité lors d'événements et pour le programme de prévention de l'épuisement professionnel.

L'OPFE sera doté de moyens accrus suite au rapport sur la violence domestique.

Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

L'éducation numérique, le concept cantonal des langues et le suivi du cycle 3 sont les grands projets du service.

Un effort particulier et des moyens supplémentaires sont affectés aux prestations de soutien pédagogique spécialisé (2,2 millions de francs), pour aider les enseignants à mieux accompagner les élèves à intégrer. Ce travail en pluridisciplinarité vise à accompagner les enseignants dans l'intégration des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

Le conservatoire veut maintenir son activité sur le littoral et la renforcer dans les montagnes. La fermeture annoncée de la HEM ne semble pas avoir d'effet négatif sur les revenus. Le nouveau barème facilite l'accès à la formation musicale.

Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO)

La formation professionnelle vit plusieurs évolutions : baisse démographique, dualisation, contrat-formation, CPNE. Le contrat-formation a un fort impact au SFPO et sur la configuration des formations, vers moins d'élèves en école à plein temps et plus en mode dual, ainsi que sur la transition de l'école obligatoire au secondaire 2. C'est un outil intéressant pour la transition vers le secondaire 2 et le marché du travail. Les préapprentissage et les diverses solutions de transition sont à redéfinir.

La diminution prévisible des postes de travail dans l'enseignement professionnel exige un effort de communication. Les causes sont multiples : démographie, contrat-formation et dualisation, réflexion sur les formations offertes.

Le CPNE s'inscrit dans la vision « Un canton un espace ». Il doit réorganiser l'administration et la direction des centres de formation professionnelle pour les simplifier et rendre plus lisible le monde de la formation, avec la volonté de créer des pôles forts et des synergies. Cette restructuration suscite diverses inquiétudes. La création du CPNE ne s'inscrit pas dans les mesures d'économie du plan financier de législature (17.040 Programme de législature 2018-2021, Annexe : Détail des mesures du plan financier de législature). Ce projet s'inscrit dans le programme de législature mais surtout dans le programme d'impulsion : 18.045 Programme d'impulsion et de transformations, pages 36-37. Le Département veut surtout rationaliser la gouvernance. Cela permettra par exemple d'alléger la charge administrative des écoles en centralisant les démarches d'assurance qualité et de santé et sécurité au travail. À l'horizon 2025, pour les 7 pôles de compétences organisés par domaines de formation, il est prévu 670 postes de travail, 7000 élèves et un budget de 81 millions de francs.

Lycées

Le résultat analytique du budget 2020 montre des coûts des services centraux très différents d'un lycée à l'autre. La différence s'explique par le volume des surfaces des locaux des trois lycées. Ainsi, pour déterminer les forfaits, le SBAT multiplie la surface utile principale (SUP) de chaque lycée par un prix de 258,19 francs au mètre carré.

Plusieurs défis s'annoncent : numérisation, augmentation de la grille horaire, passage au lycée en quatre ans. La numérisation a la priorité, avec un délai contraignant imposé au plan intercantonal. Seuls quatre cantons offrent encore la maturité gymnasiale en trois ans.

CPMB (Centre professionnel des métiers du bâtiment)

CPLN (Centre professionnel du Littoral neuchâtelois)

CIFOM (Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises)

Le nombre d'élèves diminue au CIFOM (effet de la démographie).

Un projet vise à développer des places de stage dans le secteur santé-social.

Centre de formation neuchâtelois pour adultes (CEFNA)

L'autofinancement est un objectif stratégique difficile à atteindre, une partie des formations dispensées n'étant pas concurrentielles. Il s'agit dès lors d'adapter l'offre de prestations et de développer l'offre concurrentielle.

Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)

Le grand défi est la réforme des institutions spécialisées, la recherche, la formation et l'accompagnement de familles d'accueil. Le SPAJ gère tous les placements. Une solution a été trouvée pour tous les enfants.

La diversification des institutions est maîtrisée. Les contrats de prestations pour quatre ans signés avec les fondations précisent ce que le canton achète et pour combien. Aucun budget n'a été diminué, justement pour permettre la transition.

Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial

Le canton, précurseur, reçoit des fonds fédéraux pour le parascolaire, mais ne propose pas encore de réponse à tous les besoins. Le développement de places d'accueil proposé pour l'année 2020 est conforme à l'objectif stratégique fixé dans la loi sur l'accueil des enfants.

Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en dual

Le personnel affecté au fonds assurera le lien avec le conseil de gestion. Madame ou Monsieur Places d'apprentissage sera la personne de référence pour les entreprises.

4.4.4. Avis et conclusion de la sous-commission

Les commissaires ont obtenu toutes les explications demandées. Ils remercient le département et les services du sérieux apporté à la préparation du budget. Ils espèrent que le DEF disposera ainsi des moyens nécessaires pour que les écoles et institutions qu'il pilote puissent offrir des services

de qualité à la population et assumer au mieux leur rôle fondamental dans la société d'aujourd'hui et pour celle de demain.

4.5. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) Rapport de la sous-commission sur le budget

4.5.1. Généralités

La commission s'est réunie le 4 octobre 2019 pour traiter le budget 2020 du Département. Elle y a rencontré le chef du Département Laurent Favre, son secrétaire général et le responsable financier ainsi que l'ensemble des chefs de service. Elle a siégé conjointement avec la commission de gestion.

4.5.2. Appréciation générale du budget du département

Le budget 2020 du Département est le reflet d'un fonctionnement stable, avec une baisse des charges, notamment au niveau des EPT, et une augmentation des investissements.

4.5.2.1. Résultat global

Forfaits des services centraux

Le budget 2020 tient compte, pour la première fois, d'une facturation forfaitaire de cinq services centraux (service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI), service des bâtiments (SBAT), service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), service des ressources humaines (SRHE), service de statistique (STAT) envers les autres services de l'administration. Celle-ci n'est pas intégrée aux années du PFT 2021-2023. L'impact figure sous les natures comptables du groupe 39.

Écart statistique sur les charges de personnel

L'écart statistique sur les charges de personnel est dorénavant intégré au compte de résultat de chaque service sous le groupe de charges 39.

Nouvelle loi sur les routes et voies publiques (LRVP)

Un projet de nouvelle loi sur les routes et voies publiques (LRVP) est actuellement examiné par la commission « Mobilité ». Les incidences financières y relatives ont été prises en compte dans le budget 2020 et le PFT des services concernés. Globalement, on estime l'économie pour l'État à environ 50'000 francs.

Transfert de la H2O à la Confédération

Cette opération a également été prise en compte dans le budget 2020 et le PFT des services concernés. Elle générera deux incidences financières distinctes :

1. amortissement total avec un impact net de 8 millions de francs (impact ponctuel et limité à 2020) ;
2. économies nettes de l'ordre de 1,2 million de francs (impact pérenne).

Rendement sur les capitaux propres du SCAN et du CNERN

À partir de 2020, le Conseil d'État pourra prélever un rendement jusqu'à 3% des capitaux propres du CNERN et du SCAN. Les modifications légales seront prochainement soumises à l'approbation du Grand Conseil. L'impact figure sous les natures comptables du groupe 44.

Dissolution de la provision pour sites pollués

La provision se décompose comme suit :

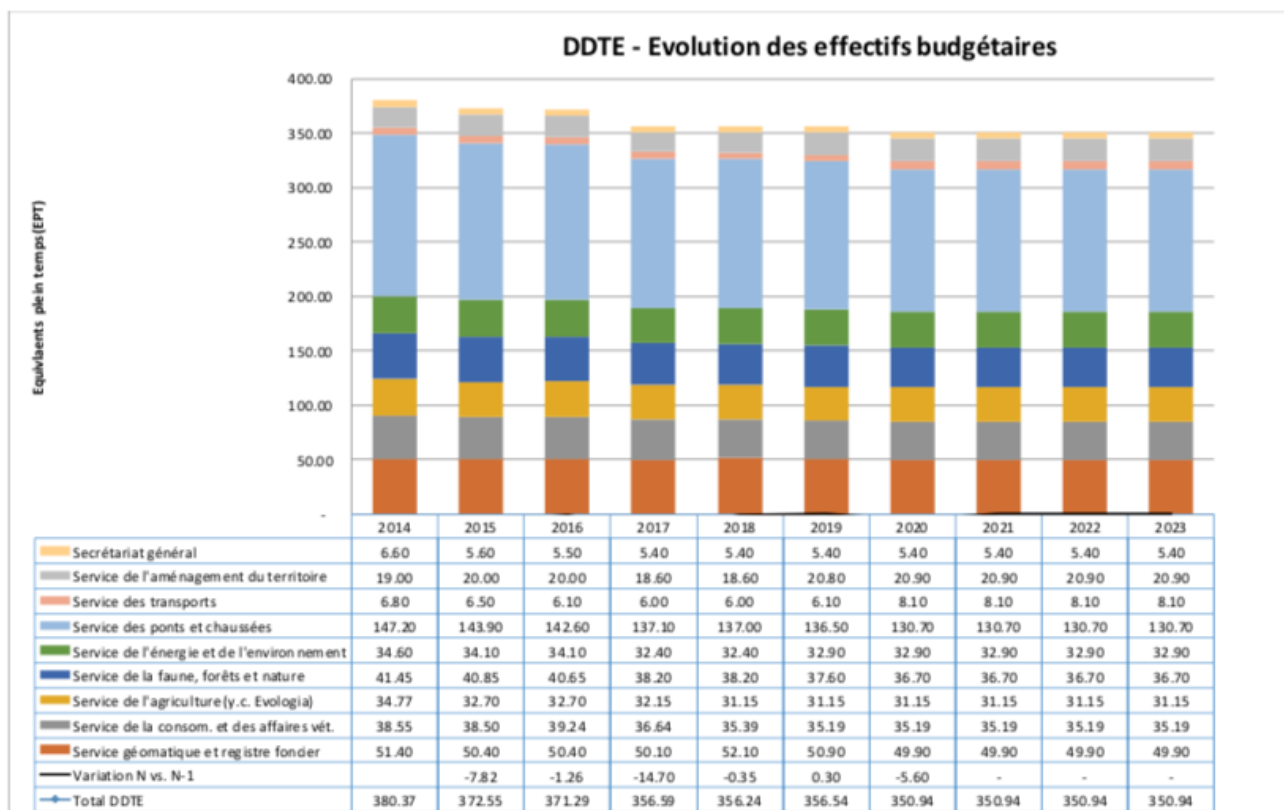
- provision contenant les dépenses brutes (9,4 millions de francs, estimation au 01.01.2020) ;
- actif transitoire contenant les subventions fédérales à recevoir (2,5 millions de francs, estimation au 01.01.2020).

Sur recommandation du CCFI, cette provision (y compris actifs transitoire) sera dissoute au profit du fonds des eaux (en charge de l'assainissement des sites pollués).

Dans la mesure où l'extourne doit impacter les mêmes natures comptables que lors de la création de la provision, le budget 2020 du fonds des eaux présente des recettes au niveau du groupe 31 et des charges au niveau du groupe 46.

	Budget ordinaire	Dissol. provision	Budget final
31 Ch.biens & services	2.8	-9.4	-6.6
46 Revenus de transfert	0.8	-2.5	-1.7

Effectifs de personnel



Les effectifs budgétaires sont en constante baisse depuis 2014. En quelques points, voici les événements qui ont marqué son évolution :

En 2015 : diverses mesures de réorganisation (notamment au Service des ponts et chaussées (SPCH) et de limitation des effectifs ainsi que l'autonomisation de l'office des vins et des produits du terroir (OVPT devenu NVT) expliquent cette baisse de près de 8 EPT.

- En 2017 : La poursuite des mesures de réorganisation (SCAV, SAGR, SFFN) et les effets du passage de la semaine à 41 heures expliquent cette baisse de près de 15 EPT.
- En 2020 : Les effectifs diminuent globalement de 5.6 EPT. L'importante réduction des effectifs (7.8 EPT) due au transfert de personnel du SPCH au Centre neuchâtelois d'entretien des routes nationales (CNERN) dans le cadre de la remise de la H20 à la Confédération et à deux départs non repourvus au SGRF et au SFFN est partiellement compensée par une hausse d'EPT principalement liée au programme d'impulsion.

Besoin de personnel non prévu au budget

Dans le cadre du processus d'adoption de la loi sur les chiens (adoptée lors de la session de septembre 2019), le Grand Conseil a décidé de réintroduire les cours pour les nouveaux propriétaires de chien. Pour procéder à sa mise en œuvre puis pour assumer cette nouvelle activité, il a été estimé le besoin en ressources humaines à 0.4 EPT. Dans la mesure où cette décision est

intervenue ultérieurement à l'adoption du budget par le Conseil d'État, ce nouveau besoin n'a pas pu être pris en compte.

4.5.2.2. Charges et revenus effectifs du Département

Charges personnel

Les effectifs continuent de baisser (-5.6 EPT par rapport au budget 2019) permettant ainsi de stabiliser les charges de personnel.

Charges biens, services et marchandises (BSM)

L'importante diminution de ce groupe de charges s'explique principalement par les événements suivants:

- transfert de la H20 à la Confédération (-1,3 million de francs au SPCH) ;
- dissolution de la provision sites pollués (-9,4 millions de francs au fonds des eaux).

Amortissements Patrimoine Administratif

L'augmentation concerne le SPCH. À noter que l'amortissement de la H20, suite à son transfert à la Confédération, est budgétisé au service financier (SFIN).

Charges financières

Pas de commentaire particulier.

Attribution aux fonds / financements spéciaux

L'augmentation de ce groupe de charges s'explique largement par la dissolution de la provision « Sites pollués ». En effet, l'excédent de revenus généré par cette opération sera attribué à la fortune du fonds des eaux.

Charges de transfert

La hausse des charges de transfert s'explique principalement par les éléments suivants :

- le fonds des eaux sera fortement mis à contribution ces prochaines années en raison du subventionnement d'importants travaux de modernisation dans le domaine de l'épuration des eaux et dans l'adduction (+2,3 millions de francs) ;
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la LRVP, le SPCH sera amené à subventionner la remise en état des routes transférées en versant aux communes, via ce groupe de charges, le solde de la fortune du fonds des routes communales (+ 5,7 millions de francs), 6 millions de francs de crédit et 2% de la taxe sur les véhicules (+ 1 million de francs).

La baisse des charges d'amortissement sur les subventions d'investissement (-0,9 million de francs) vient partiellement compenser la hausse évoquée ci-dessus.

Subventions à redistribuer

La baisse est largement imputable au SPCH et concerne les subventions à redistribuer dans le cadre des projets d'agglomération. À noter que ces prévisions sont fournies par la Confédération.

Imputations internes

La facturation forfaitaire des services centraux engendre une hausse des imputations internes au DDTE (+13,5 millions de francs) partiellement compensée par l'introduction d'un écart statistique sur les charges de personnel (-2,5 millions de francs).

Revenus fiscaux

L'augmentation des taxes véhicules et de l'impôt sur les maisons de jeux est totalement compensée par des contributions sur plus-value moindres au fonds d'aménagement du territoire.

Patentes et concessions

Pas de commentaire particulier.

Taxes

Le SPCH voit ses revenus augmenter de 0,5 million de francs suite à l'obtention d'un mandat de la Confédération pour l'entretien de la H20 dans le haut du canton. Cette amélioration est quasiment totalement compensée par des baisses d'émoluments et de prestations de services dans d'autres entités du Département.

Revenus divers

Les prestations sur investissements au SPCH et au SCTR (à savoir l'activation des charges de personnel) et l'entrée en vigueur de la nouvelle LRVP* expliquent l'augmentation des revenus divers.

*Le transfert de ces routes implique, pour l'État, une diminution de ses charges à moins que l'entretien ne lui soit confié et rémunéré par les communes (pour des raisons d'organisation et/ou de moyens). Dans l'attente de la mise en œuvre concrète des effets de la loi, en lieu et place d'une diminution des charges, c'est une augmentation des recettes qui a été retenue comme hypothèse budgétaire.

Revenus financiers

Pas de commentaire particulier.

Prélèvements fonds

La hausse est imputable au fonds des routes communales. Elle est toutefois partiellement compensée par le fonds des eaux.

Dans le premier cas, l'entrée en vigueur de la nouvelle LRVP engendrera la dissolution du fonds des routes communales et le versement (via le SPCH) de son solde aux communes recevant des routes déclassées. Cette opération implique un prélèvement à la fortune de 5,6 millions de francs.

Dans le second cas, il est prévu un excédent de revenus au fonds des eaux (suite à la dissolution de la provision « Sites pollués ») qui conduira à une attribution à la fortune, plutôt qu'un prélèvement (-3,5 millions de francs).

Revenus de transfert

Le transfert de la H20 à la Confédération implique une diminution des subventions fédérales de l'ordre de 3,9 millions de francs. De plus, la dissolution de la provision « Sites pollués » génère une dégradation ponctuelle de 2,5 millions de francs.

Imputations internes

Pas de commentaire particulier.

4.5.2.4. Investissements

Services et fonds	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023
Serv. des transports	4'257'100	759'100	4'216'500	-681'500	-681'500
Ponts & chaussées	15'673'550	14'049'650	18'306'200	16'813'800	9'674'000
Serv.énerg. et envír	95'000	5'000	5'000	5'000	5'000
Serv. faune, forêts	365'000	95'000	120'000	80'000	80'000
Projets d'investissement	365'000	60'000	85'000	80'000	80'000
Prêts "invest. forestiers"	-	35'000	35'000	-	-
Serv. agriculture	2'612'000	-236'000	-1'230'000	-1'130'000	-1'130'000
Projets d'investissement	2'612'000	1'744'000	750'000	850'000	850'000
Prêts "Expl. paysannes"	-	-1'980'000	-1'980'000	-1'980'000	-1'980'000
Serv.cons et aff vét	42'000	40'000	30'000	-	-
Fonds des eaux	-	-	-	-	-
En cours	23'044'650	14'712'750	21'447'700	15'087'300	7'947'500
Secrétariat DDTE	12'035'000	12'035'000	-	-	-
Serv. des transports	1'087'200	800'000	800'000	800'000	400'000
Serv. aménag. territoire	-	100'000	80'000	-	-
Ponts & chaussées	1'040'000	10'718'320	12'281'240	14'593'575	14'730'325
Serv.énerg. et envír	-	134'000	27'000	-	-
Serv. faune, forêts	-	544'949	527'000	615'000	582'500
Serv. agriculture	-	3'551'000	3'900'000	3'600'000	3'500'000
Serv.cons et aff vét	-	685'000	45'000	-	-
A solliciter	14'162'200	28'568'269	17'660'240	19'608'575	19'212'825
Serv. des transports		-	1'000'000	2'000'000	2'000'000
Ponts & chaussées		-	45'000	9'315'000	10'055'000
Serv.énerg. et envír		-	80'000	314'000	28'000
Serv. agriculture		-	700'000	630'000	530'000
Serv.cons et aff vét		-	50'000	245'000	-
Planification stratégique	-	-	1'875'000	12'504'000	12'613'000
Accélération projets aggro		200'000	800'000	1'100'000	1'100'000
Réalisation RER NE		200'000	600'000	1'250'000	450'000
Mobilité durable		800'000	800'000	800'000	800'000
Mise en conformité Lhand		1'000'000	1'500'000	2'000'000	2'000'000
Programme impulsion	-	2'200'000	3'700'000	5'150'000	4'350'000
Total	37'206'850	45'481'019	44'682'940	52'349'875	44'123'325

4.5.2.6. Plan financier et des tâches

Services et fonds <i>En millions de francs</i>	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023
30. Charges personnel	46.5	46.7	47.0	47.2
31. Ch.biens & services	11.5	19.5	19.5	19.2
33. Amortissements PA	8.7	9.4	9.6	10.4
34. Charges financières	0.0	-	-	-
35. Attrib fds/ fin spc.	2.2	0.0	0.0	0.0
36. Charges de transfert	112.4	107.0	107.6	107.5
37. Subv. à redistribuer	89.1	94.1	98.9	97.2
39. Imputations internes	20.8	4.1	4.1	4.1
Totat des charges	291.2	280.8	286.7	285.6
40. Revenus fiscaux	53.3	53.0	53.0	53.1
41. Patentes/concessions	17.0	17.0	17.0	17.0
42. Taxes	15.8	15.5	15.5	15.5
43. Revenus divers	3.1	3.1	3.2	3.0
44. Revenus financiers	1.7	1.7	1.7	1.7
45. Prélèvements fonds	8.0	7.5	8.5	7.2
46. Revenus de transfert	47.8	49.9	49.5	49.7
47. Subv à redistribuer	89.1	94.1	98.9	97.2
49. Imputations internes	9.7	4.1	4.1	4.1
Total des revenus	245.6	245.9	251.6	248.5
Résultat	45.6	34.8	35.2	37.0

En ne tenant pas compte des événements ponctuels ou des éléments hors contrôle*, on constate que le résultat est relativement stable dans le temps.

*Événements ponctuels / éléments hors contrôle :

- facturations des services centraux (uniquement en 2020, pas au PFT) ;
- dissolution de la provision « Sites pollués » (uniquement en 2020) ;
- charges d'amortissements (gr. 33).

4.5.3. Examen de détail des services et offices

Secrétariat général (SDTE)

Les tâches et les missions du secrétariat général restent sensiblement les mêmes en 2020. Le premier chapitre des réformes de l'État arrive gentiment à son terme avec notamment la centralisation des achats et la mise en place d'une plateforme pour la commande de matériel, ce qui impacte l'ensemble des services ainsi que les secrétariats généraux, qui doivent appuyer ce type de changements pour l'ensemble de leur département. Au-delà de ses missions habituelles, le SDTE va donc être occupé par la fin de ce premier volet de réformes et le début du suivant. Par ailleurs, les systèmes de contrôle interne des secrétariats généraux doivent être finalisés, ce qui représentera également un important chantier pour le secrétariat. La dotation en personnel reste stable à l'exception du probable engagement d'un stagiaire début 2020 pour appuyer la coordinatrice du développement durable, notamment concernant le plan climat et la stratégie de développement durable.

Au niveau du résultat financier du Secrétariat général, hausse des revenus d'exploitation de 500'000 francs liée à la modification de la LTVRB et à l'augmentation de la taxe de base est prévue. Concernant les charges, la répartition des coûts forfaitaires des services centraux engendre des frais à hauteur de 210'000 francs par année. Par ailleurs, l'entrée en vigueur de la nouvelle LRVP impacte également le budget du Secrétariat général, car elle va changer le fonctionnement actuel avec la fin du fonds des routes communales. Le produit de la taxe auto prélevé passe de 4% à 2%, et ira directement aux communes pour l'entretien des routes, soit environ 900'000 francs par an, auxquels viennent s'ajouter les 800'000 francs « habituels » pour l'élimination des véhicules usagés – rétrocession standard versée au service de l'énergie et de l'environnement (SENE).

Dans les BSM, une augmentation d'environ 80'000 francs s'explique par l'augmentation des honoraires du SCAN pour l'encaissement des taxes. Cela se fait à hauteur d'un forfait par véhicule, mais il a été constaté que ce dernier était bien en-dessous du coût réel, d'où une adaptation qui génère cette augmentation dans les charges 31.

Globalement, la situation du Secrétariat général est positive avec 45,2 millions de francs de résultat total, soit une relative stabilité à l'exception des éléments susmentionnés. Il est évoqué encore le projet de crédit d'engagement de 12 millions de francs pour les prises de participations de l'État dans les sociétés électriques, dossier actuellement en cours de discussion.

Le Conseil d'État doit définir une stratégie de développement durable, comme le prévoit la loi, et a créé une plateforme interdépartementale avec l'appui des services du DDTE pour le volet « environnement » et avec l'appui des services du DEAS et du DEF notamment pour les volets « social » et « économie ». Cette stratégie, que le Conseil d'État est en train de mettre en place, va s'inscrire dans le prochain programme de législature, et au suivi des objectifs viendra s'ajouter le suivi du développement durable, ce qui nécessitera en effet de se doter de ressources complémentaires, probablement en engageant un stagiaire.

S'agissant des réformes de l'État, l'État arrive à la fin d'un premier cycle qui a notamment vu l'introduction de SIGE, mais également de bon nombre d'autres dossiers. L'objectif et l'ambition est aujourd'hui de passer au programme « NE 2.0 », nouveau volet, et de pouvoir aller plus loin, notamment sur les questions des partenariats, de la gestion des risques, de la centralisation de l'administration etc. Différents nouveaux modules de développement d'une nouvelle gestion publique vont donc être mis en place.

Il y a beaucoup de travail dans nombre de services parallèlement aux économies qui ont été réalisées au niveau des charges RH, ce qui rend la situation un peu limite dans plusieurs domaines du Département.

Service de l'aménagement du territoire (SCAT)

Les revenus d'exploitation pour le budget 2020 sont prévus à hauteur de 1'431'300 francs, pour des charges de 3'950'000 francs. Les revenus sont avant tout des taxes que le service encaisse lors du traitement des permis de construire, et l'année 2018 a enregistré d'importantes rentrées, reflet de la conjoncture. À priori, les projections faites pour 2019 devraient également être atteintes, mais il convient tout de même de demeurer prudents avec ces chiffres. Il est expliqué que le marché est devenu un peu plus intéressant pour les locataires, mais que des décisions récentes prises par la FINMA rendent les contraintes plus importantes pour les propriétaires. Cela l'amène à penser que les projections de 1,3 million de francs faites par le service sont correctes, mais qu'il vaut mieux ne pas aller au-delà. S'agissant des imputations internes, des revenus de 131'000 francs proviennent du fonds de l'aménagement du territoire pour aider à financer un poste de travail au sein du service sur une durée limitée, lié à la mise en œuvre de cette politique publique à travers la révision du plan directeur cantonal. Concernant les charges, une variation de 65'000 francs dans le compte des BSM est due à une rétrocession d'émoluments à l'ECAP pour ses prestations particulières dans le cadre de l'examen du traitement des permis de construire.

Service des transports (SCTR)

Le budget 2020 du service ne comporte pas beaucoup de nouveautés et s'inscrit dans une continuité des prestations. L'année 2019 a été stable au niveau de l'offre et du besoin en indemnités, et le service a pu relâcher la pression qu'il avait mis sur les entreprises au préalable, un important effort ayant été fourni. Une augmentation de la desserte des Saigoles était prévue de longue date par rapport au développement de ce pôle d'entreprises qui interviendra dès 2020.

La ligne pour Frasné est en bonne voie de développement, le canton ayant demandé et obtenu du nouveau matériel roulant. Par ailleurs, la Confédération a classifié la liaison Berne-Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds en standard « grande ligne », ce qui est une excellente nouvelle puisque cela signifie que La Chaux-de-Fonds et les Montagnes neuchâteloises reviennent sur le réseau national des chemins de fer au terme d'une longue procédure entre les CFF et la BLS. Par ailleurs, en 2021 commenceront les travaux d'assainissement à minima du tronçon historique, du 1er mars à fin octobre. Le système de substitution est en train d'être planifié et au terme de ces travaux, du nouveau matériel roulant sera mis en place entre Berne, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Cela restera néanmoins sportif tant que la ligne directe ne sera pas instaurée.

La ligne historique engendre des problèmes de stabilité et que, dans ce genre de situation, les trains transmettent leur retard à la ligne, qui n'arrive plus à se recalculer. Le rebroussement est donc une manière un peu brutale pour ce faire. Ce souci subsisterait avec une simple modernisation de la ligne ; c'est donc un avantage de plus d'avoir obtenu la ligne directe.

Au sujet des investissements, l'État continue à travailler de manière dynamique et volontariste avec les CFF et l'OFT pour la réalisation de la ligne directe, projet qu'il faut voir comme un concept car il inclut également la gare de Cernier, la jonction Corcelles-Bôle et la reconversion de la ligne historique, pour lesquels le Conseil d'État viendra devant le parlement avec une demande de crédit d'investissement de 100-110 millions de francs. Des études ont été lancées pour savoir si tout ou partie de la ligne historique pouvait être valorisée en mobilité douce, car il y a un véritable potentiel.

Service des ponts et chaussées (SPCH)

La LRVP et le transfert de la H20 sont les éléments qui impactent le plus le budget du service. Il est souligné le fait que, concernant la LRVP, des incertitudes pèsent sur sa mise en œuvre au moment où certaines routes cantonales seront déclassées et transférées aux communes, et sur la manière dont le suivi de l'entretien et de l'exploitation de ces routes sera organisé. Le service a donc préféré inscrire à son budget une recette qui correspondrait à une situation où les communes mandateraient l'entier de l'entretien de ces routes et où le SPCH continuerait à exploiter le réseau routier exactement comme il le fait aujourd'hui, avec une participation des communes à l'entretien des routes déclassées. S'agissant du transfert de la H20 dans le réseau des routes nationales, l'impact de la soustraction de ces 28 km du réseau des routes cantonales se traduit dans chaque rubrique de fonctionnement concernée par une diminution des charges.

Le transfert de la H20 entraîne un transfert de personnel, quant à la LRVP, pour laquelle le personnel est pour l'heure toujours dans le service, ceci est lié au fait qu'il est probable qu'une partie des mandats reste au canton qui serait défrayé par les communes. Si cela devait ne pas être le cas, le personnel serait alors transféré ou non remplacé en cas de départ à la retraite.

Si la LRVP est votée au mois de décembre, les 43 kilomètres ne seront pas transférés dès le 1er janvier ; les choses seront faites de manière pragmatique et courtoise afin que des dispositions

puissent être prises par les communes concernées et qu'il n'y ait pas de rupture dans l'entretien courant.

Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

Le budget 2020 du service s'inscrit dans une certaine continuité. Quelques particularités sont tout de même à noter puisqu'il y a eu des changements dans les provisions. Deux changements majeurs impactent les comptes du service de manière significative :

- le CCFI a demandé que les provisions qui avaient été constituées pour l'assainissement des sites pollués soient dissoutes dans le fonds des eaux ;
- la gestion du Programme Bâtiments : jusqu'en 2017, les dossiers étaient traités par une centrale ou par les cantons, et les flux financiers étaient gérés par une centrale. Pour la lisibilité, une écriture « entrée/sortie » du montant global était faite, qui permettait tout de même de montrer à l'échelon cantonal ce qui profitait aux administrés, mais les subventions une à une ne passaient pas par les comptes cantonaux. La Confédération a souhaité changer cette manière de faire en mettant à leur disposition l'argent auquel les cantons ont droit, ces derniers gérant dès lors tous les flux financiers qui concernent chaque subvention, soit plusieurs centaines de dossiers.

Ce dernier point rend difficile la comparaison d'une année à l'autre, mais en résumé, la fortune du fonds de l'énergie s'améliore à la fin de l'exercice 2018, les montants promis ou versés sont stables voire en légère progression.

Une importante étape a eu lieu avec la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL), qui a permis de mettre un place un réel Programme Bâtiments, et qu'au moment de la rédaction et de la finalisation du budget, il n'y avait pas de possibilité complémentaire d'augmenter les subventions, mais de continuer l'effort. Il serait important de constituer une réserve en cas d'augmentation du nombre de projets entrepris. Le Département espère d'ailleurs que ce nombre augmentera encore, et il ne doute pas que cela sera le cas avec la nouvelle loi fédérale sur le CO2 et que les deux millions de francs de subventions complémentaires seront consommés.

Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)

Le budget du SFFN est stable depuis 2018. Une particularité est toutefois à souligner cette année : un ajout d'un million de francs de facturation des services centraux qui péjore le résultat. Les charges sont cependant bien maîtrisées. Il y a une légère diminution s'agissant des charges salariales car deux départs à la retraite n'ont pas été remplacés. Il est mentionné deux éléments concernant les revenus : une baisse des recettes de la vente des bois avait été anticipée, mais la sécheresse de 2018 a encore creusé l'écart. Par ailleurs, le service n'a pas anticipé les revenus de transferts et la redistribution des subventions ; en effet, lors de la planification du budget 2020, les négociations avec la Confédération au sujet des conventions-programmes et la RPT 2020-2024 n'avaient pas encore débuté. Entre-temps, l'évolution des négociations RPT avec la Confédération est très positive en matière de subventions fédérales à redistribuer.

À noter qu'au vu des dégâts et pertes de rendement générés par le cormoran à la pêche professionnelle, une charge complémentaire de quelque 100'000 francs pourrait impacter le budget des indemnités provoquées par la faune sauvage. Un amendement pourrait être proposé par le Conseil d'État.

Service de l'agriculture (SAGR)

Le service subit de fortes incidences, notamment au niveau du personnel, suite aux différents efforts financiers demandés régulièrement. Les crédits octroyés vont permettre au service de continuer à mener les nombreux projets qui lui incombent, ce qui est très positif. Les discussions ont eu lieu avec le rapport quadriennal sur l'agriculture adopté récemment par le Grand Conseil.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Le budget 2020 du service est extrêmement stable. Il n'y a pas de fluctuations au niveau des législations que le SCAV applique. Dans les éléments particuliers, il est mentionné que le suivi lié à l'incendie du centre collecteur en 2017 nécessite passablement de ressources. Par ailleurs, au niveau financier, les revenus sont en légère augmentation, principalement grâce au Casino et aux émoluments des prestations analytiques. La forte augmentation dans les charges est due pour l'essentiel aux imputations internes. S'agissant des investissements, deux éléments sont à citer :

- le SCAV doit dorénavant travailler avec des crédits-cadres pour les équipements de laboratoire à cause du changement de règles pour l'activation, ce qui pose de réels problèmes à l'usage ;
- le spectromètre de masse doit être changé en 2020 dans le cadre d'un renouvellement normal des équipements.

Les cours pour nouveaux propriétaires de chiens, votés dernièrement par le Grand Conseil, ne peuvent pas se mettre en place sans ressources supplémentaires au SCAV (0.4 EPT). Ce ne figure pas encore au budget, qui a été élaboré avant que la LChiens ne passe devant le Grand Conseil. Un amendement de la COFI au budget 2020 est donc nécessaire pour augmenter la rubrique financière liée aux effectifs de 30'000 francs (ce qui correspond au 0.4 EPT) de manière pérenne.

Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)

Le budget 2020, au niveau des comptes d'exploitation, subit une légère diminution des revenus, mais également une diminution des charges d'exploitation, en faisant abstraction des imputations internes inscrites à d'autres budgets, notamment les coûts transversaux dus au SBAT et au SIEN. La baisse des revenus provient du registre foncier, dont le traitement des réquisitions à enregistrer a pris un certain retard. Cette problématique a été résolue par l'engagement de deux collaborateurs avec un contrat de droit privé et à durée limitée. Additionné à plusieurs autres éléments, cela a permis de rétablir la situation, et, en 2020, l'un des deux collaborateurs dont le contrat se termine pourra néanmoins rester dans le service puisque, directement opérationnel, il remplacera un collègue prenant sa retraite.

Les quatre personnes de la géomatique ayant pris leur retraite l'année passée ont été remplacées par d'autres collaborateurs du SGRF. L'organigramme du service a donc été remanié dans une volonté de continuité et il correspond maintenant tout à fait aux nouveaux défis au-devant desquels va le SGRF dans les années à venir.

4.6. Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) Rapport de la sous-commission sur le budget

4.6.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie le 3 octobre 2019 pour l'examen du budget 2020. Le conseiller d'État, chef du département, était accompagné du secrétaire général du département, de la responsable des finances et de la gestion, ainsi que des représentants des services suivants :

- service de l'économie (chef de service et cheffe de service adjointe) ;
- service de l'emploi (chef de service adjoint) ;
- service des migrations (chef de service et chef de service adjoint) ;
- service de la cohésion multiculturelle (cheffe de service et responsable financière a.i.) ;
- service l'action sociale (chef de service et responsable financier) ;
- service de statistique (chef de service).

En plus des rapports sur le budget remis par le secrétariat du Grand Conseil, les membres de la sous-commissions ont reçu le compte de résultats détaillé du Département.

4.6.2. Appréciation générale du budget du département

4.6.2.1. Résultat global

Par rapport au budget 2019, le budget 2020 du DEAS enregistre une progression de 4,8 millions de francs. Cette évolution est principalement imputable à une hausse plus importante des charges d'exploitation que des revenus. Cette évolution n'est certes pas positive en termes absolus. Par contre, si on la met en regard des politiques publiques mises en œuvre par le département, de l'introduction du coût des prestations des services centraux et de la mise en œuvre du programme d'impulsion, cette évolution s'explique aisément.

S'agissant des revenus d'exploitation (+6,5 millions), l'augmentation est principalement liée à :

- la modification des flux financiers entre le secrétariat général et la Caisse cantonale de compensation (CCNC) pour respecter le principe du produit brut (4,9 millions de francs du groupe 42, Taxes du SEAS) ;

- l'évolution, dans le groupe 46 Revenus de transfert du service l'action sociale (SASO) de la part des communes à la facture sociale (+2,9 millions) et, dans une moindre mesure, du recouvrement du contentieux LAMal (+0,6 million).

S'agissant des charges d'exploitation (+11,2 millions), l'augmentation est principalement liée à :

- l'évolution du groupe 36 Charges de transfert (+10,6 millions), notamment au secrétariat général (+6,7 millions imputable à la modification des flux financiers susmentionnés) et au service de l'action sociale (+5,6 millions de francs) liée à l'augmentation des subsides LAMal et du contentieux LAMal) ;
- L'augmentation dans divers groupes de charges en lien avec le programme d'impulsion (+2,7 millions).

Les principaux éléments du budget du DEAS sont explicités ci-dessous :

- **Facture sociale** : Après les nombreuses mesures d'amélioration et d'économies prises dans tous les domaines de la facture sociale ces dernières années et une évolution conjoncturelle favorable, le budget et le PFT présentent une relative stabilité à l'horizon 2023, à l'exception notable de la composante « Subsides LAMal ».

L'augmentation des dépenses de la composante « Subsides LAMal », qui représente la quasi-totalité de la progression de la facture sociale dans les années à venir, découle de la prise en compte d'une augmentation des subsides induite par l'arrêt récent du tribunal fédéral en la matière ainsi que par l'augmentation régulière des primes d'assurance-maladie. À cela s'ajoute la prise en compte du vieillissement de la population, qui induit une augmentation régulière des effectifs des bénéficiaires de PC AVS-AI, qui représentent à eux seuls près de la moitié du montant total des subsides versés. Ces augmentations ne sont que partiellement compensées par la progression de la subvention reçue de la Confédération, cette dernière étant indexée à l'évolution des coûts supportés par l'assurance obligatoire des soins au niveau national.

En matière d'aide sociale, la tendance générale est à la stabilité, voire à la baisse des dépenses, grâce aux effets des efforts continus entrepris depuis plusieurs années pour prévenir l'exclusion et favoriser la réinsertion des personnes en situation précaire, du déplafonnement des avances de contributions d'entretien réalisé en 2019 et des perspectives conjoncturelles favorables. À l'inverse, dans la même composante « Aide sociale », il est toutefois attendu une forte diminution des revenus dans le domaine de l'asile, dans la mesure où de nombreux forfaits fédéraux arriveront à échéance ces prochaines années.

Parmi les autres composantes de la facture sociale, il est à noter un renforcement des moyens pour les demandeurs d'emploi plus âgés, qui induit une légère augmentation des besoins en matière d'intégration professionnelle. Par ailleurs, les charges de la facture sociale sont en augmentation notamment dans la lutte contre les abus (principalement liée à la mise en œuvre de la comptabilité analytique) ainsi que le partenariat social privé (suite à l'inclusion des charges du SAVI dans le périmètre de la facture sociale). À l'horizon du PFT, il a en outre été prévu un renforcement des moyens financiers à disposition pour l'intégration socio-professionnelle.

- **Prestations complémentaires** : le budget, en diminution, a été adapté à l'évolution des besoins qui, en raison de la mise en œuvre de la planification médico-sociale, sont en diminution.
- **Contentieux LAMal** : les hausses continuent d'être subies sans que le canton puisse les contenir. Un effet positif, lié au recouvrement, est toutefois attendu.
- **Développement économique** : il représente y compris le programme d'impulsion 14,8 millions de francs.

Le tableau suivant présente les résultats financiers du DEAS.

Département de l'économie et de l'action sociale

Budget 2020 et PFT 2021-2023

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Budget	Écart B2020 - B2019		PFT	PFT	PFT
	2018	2019	2020	CHF	%	2021	2022	2023
Revenus d'exploitation	279'596'065	278'654'116	285'128'136	+6'474'020	+2.3%	287'810'184	291'942'814	297'726'000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	+0	--	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	+0	--	0	0	0
42 Taxes	7'806'449	8'260'400	13'830'000	+5'569'600	+67.4%	13'889'000	13'951'000	14'017'000
43 Revenus divers	294'244	316'700	215'700	-101'000	-31.9%	166'700	239'700	240'700
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	+0	--	0	0	0
46 Revenus de transfert	197'959'191	201'766'962	205'351'386	+3'584'424	+1.8%	205'846'624	206'927'384	207'942'570
47 Subventions à redistribuer	36'656'733	41'233'354	36'598'549	-4'634'805	-11.2%	37'111'600	37'491'300	38'003'500
49 Imputations internes	36'879'448	27'076'700	29'132'501	+2'055'801	+7.6%	30'796'260	33'333'430	37'522'230
Charges d'exploitation	533'218'515	540'200'332	551'446'572	+11'246'240	+2.1%	557'471'537	566'716'253	577'646'854
30 Charges de personnel	37'766'439	38'188'724	38'600'457	+411'733	+1.1%	38'745'148	38'757'849	38'898'402
31 Biens, services et autres charges d'expl.	3'713'297	3'531'240	4'539'300	+1'008'060	+28.5%	4'296'200	3'944'700	3'944'700
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	10'667	+10'667	--	12'800	12'800	12'800
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	+0	--	0	0	0
36 Charges de transfert	414'978'145	428'287'584	438'859'174	+10'571'590	+2.5%	444'535'593	451'203'038	457'292'786
37 Subventions à redistribuer	36'656'733	41'233'354	36'598'549	-4'634'805	-11.2%	37'111'600	37'491'300	38'003'500
39 Imputations internes	40'103'902	28'959'430	32'838'425	+3'878'995	+13.4%	32'770'196	35'306'566	39'494'666
Résultat d'exploitation	-253'622'450	-261'546'216	-266'318'436	-4'772'220	-1.8%	-269'661'353	-274'773'439	-279'920'854
44 Revenus financiers	216'868	0	20'467	+20'467	--	20'467	20'467	20'467
34 Charges financières	1	0	0	+0	--	0	0	0
Résultat de financement	216'867	0	20'467	+20'467	--	20'467	20'467	20'467
Résultat opérationnel	-253'405'583	-261'546'216	-266'297'969	-4'751'753	-1.8%	-269'640'886	-274'752'972	-279'900'387
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	+0	--	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	+0	--	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	+0	--	0	0	0
Résultat total	-253'405'583	-261'546'216	-266'297'969	-4'751'753	-1.8%	-269'640'886	-274'752'972	-279'900'387

Questions/réponses

Aux questions des membres de la sous-commission, il est répondu :

- **Prévisions plus risquées que d'autres ?** Aucun risque particulier n'a été pris, sauf si la conjoncture se détériore rapidement. La bonne situation du point de vue de l'emploi est cependant historiquement longue. L'évolution du contentieux LAMal est toujours une inconnue sur laquelle le canton a peu de prise.
- **Contentieux ?** Le contentieux général de l'État relève du DFS. S'agissant du contentieux LAMal, il est rappelé que l'État doit payer 85% des primes impayées. La créance reste intégralement gérée par la caisse et, en cas de recouvrement, le canton ne récupère que 50%. Afin de contourner cette aberration du droit fédéral, l'État a conclu des conventions avec la plupart des assureurs et paie désormais 92% des primes impayées, mais obtient 100% de la créance en contrepartie. Avantages :
 - le canton n'est plus tributaire des caisses pour mener les démarches de recouvrement ;
 - lorsqu'il récupère de l'argent, l'entier lui revient ;
 - enfin, le rachat des ADB par le canton permet aux personnes concernées de changer plus facilement de caisse, ce qui est favorable aux personnes, mais aussi à l'État et aux communes lorsqu'il s'agit de bénéficiaires de l'aide sociale.
- **Évolution du chômage ?** Le canton de Neuchâtel continuera d'être plus touché que les autres cantons romands par les fluctuations de marchés mondiaux, en regard de son exposition aux exportations. En été 2019, pour la première fois depuis plus de 10 ans, le canton a rejoint la moyenne romande. L'objectif pour l'avenir sera de fluctuer autour de cette moyenne plutôt qu'à 1 ou 2 points au-dessus ! Il y a encore du travail pour atteindre cet objectif dans la durée.
- **Exposition à l'horlogerie ?** Presque la moitié de l'industrie est composée de l'horlogerie, cette dernière représentant un EPT sur cinq dans le canton. Ainsi, l'exposition est et reste forte. À noter qu'en matière d'emploi, c'est grâce à cette forte exposition que le rattrapage par rapport à la moyenne s'est fait, puisque c'est principalement dans l'industrie que le chômage a chuté, même si l'amélioration vient aussi du tertiaire, notamment du commerce.

4.6.3. Examen de détail des services et offices

Secrétariat général (SEAS)

Introduction

Le secrétariat général (SEAS) est une petite structure (6.6 EPT au budget 2020) ; il pèse cependant près de 140 millions de francs en terme de charges brut en raison de la comptabilisation, dans son centre de profit, des charges et revenus de liés à l'ancien centre financier AVS-AI.

Même s'il est avant tout un service central/transversal, le SEAS a pour vision d'œuvrer pour l'ensemble de la population cantonale, de répondre aux attentes de ses clients et d'en anticiper l'évolution, de travailler en bonne intelligence avec ses partenaires et, enfin, de faire en sorte que ses collaborateurs et collaboratrices viennent tous les jours travailler avec plaisir.

Pour mémoire, ses missions sont l'assistanat, le conseil et la coordination. Depuis quelques années, il joue un rôle croissant dans la gestion de projets qu'ils soient transversaux (e.g. mise en œuvre du programme des réformes de l'État) ou lié au programme de législation. Sur ce dernier point, la mise en œuvre des accords de positionnement stratégique (APS), des projets domiciliation et économie de proximité qui lui sont liés, mais aussi la lutte contre les abus, l'intégration professionnelle, la redéfinition des prestations sociales sont mis en évidence.

Enfin, l'entrée en fonction au 1^{er} octobre du nouveau Délégué à la domiciliation est relevée.

Résultats financiers

La structure financière du SEAS a subi deux changements importants qui sont visibles pour les années 2020 et suivante.

Tout d'abord, le MOP, soit le catalogue de prestations, a été revu conjointement avec les autres secrétariats généraux. Le nombre de groupes de prestations est identique, c'est le contenu qui a sensiblement varié, avec pour l'ensemble des prestations une diminution de 50% de celles-ci. Pour cette raison, les groupes de prestations apparaissent sous l'ancienne et la nouvelle formulation.

Ensuite, un changement de comptabilisation au niveau des débiteurs de prestations complémentaires a eu lieu dès le bouclage des comptes 2018, ce qui implique une augmentation des subventions (groupe 36) et des Biens, services et autres charges d'exploitation (groupe 31). Cette augmentation est totalement compensée par des revenus (groupe 42). L'effet est par conséquent neutre.

Enfin, le crédit d'engagement lié aux Accords de positionnement stratégiques (APS) est intégré au budget du SEAS. Ce crédit fait partie programme d'impulsion voté récemment par le Grand Conseil.

Questions/réponses

Aux questions des membres de la sous-commission, il est répondu :

- **Évolution des charges liée aux APS ?** Ces charges sont limitées dans le temps car directement liées au programme d'impulsion. Le projet Domiciliation, s'il devait être un succès, pourrait être pérennisé, tout comme les ressources qui y sont liées.
- **Opposition entre les objectifs du projet Domiciliation et ceux de la politique d'aménagement du territoire au niveau communal ?** L'objectif du projet de Domiciliation est de renforcer globalement l'attractivité du canton et non pas de cibler uniquement une catégorie de population. Par ailleurs, en matière d'aménagement du territoire, si le cadre est bien fixé par le canton au travers du plan directeur cantonal (PDC), sa mise en œuvre relève également des communes. En cas de problème, il convient de thématiser avec le DDTE.

Service de l'action sociale (SASO)

Introduction

L'environnement de l'action sociale en vue de préparer l'exercice 2020 est toujours en forte évolution. Toutefois, cette évolution est moins due aux besoins identifiés de la population neuchâteloise qu'à la redéfinition des prestations sociales.

Sous l'angle des besoins, dans le domaine de l'aide sociale, après la décroissance du nombre de dossiers en 2018, la tendance se poursuit avec une légère baisse après les trois premiers trimestres 2019. Pour 2020, un taux de chômage encore bas et une implémentation de la stratégie d'intégration professionnelle qui prend de l'ampleur dans les sept services sociaux régionaux/communaux, permettent au service de l'action sociale (SASO) de s'inscrire raisonnablement dans la même tendance. Si le chômage repart à la hausse, un effet retard pour le recours à l'aide sociale est escompté.

Toujours en termes de besoins, il convient évidemment d'être attentif aux moyens mis dans le soutien à la réduction individuelle des primes. L'intervention par les subsides LAMal est essentielle dans la politique sociale menée dans le canton de Neuchâtel. La croissance des dépenses prévues en 2020 à ce titre doit permettre d'affronter les augmentations de primes récemment annoncées pour Neuchâtel.

Évolution enfin avec la redéfinition des prestations sociales (Rapport 18.034). Le défi consiste à construire un budget alors que les deux premières étapes viennent juste d'entrer en vigueur (linéarisation des subsides LAMal et déplafonnement des avances de contributions d'entretien). Le prochain gros défi consistera, en 2020, à poursuivre en priorité les travaux engagés sur le chantier RAISONE (repenser l'aide sociale neuchâteloise). À cette occasion, l'organisation du travail dans les services sociaux sera réinterrogée, en termes d'accompagnement différencié des publics à l'aide sociale.

Résultats financiers

Les charges du SASO se composent pour leur très grande majorité de subventions (groupe 36) et de charges de personnel (groupe 30) et, dans une moindre mesure, de biens, services et autres charges d'exploitation (groupe 31).

En matière de charges de personnel, il est prévu pour 2020 une ultime diminution des effectifs du SASO (-0.7 EPT) qui constitue la dernière étape des trains de réduction initiés il y a maintenant plusieurs années et qui aura conduit au final à une diminution de plus de 3 EPT. Pour les années du PFT, il est ensuite prévu une stabilité des effectifs à hauteur de 41.5 EPT. Parallèlement, afin de faire face aux nombreux défis liés au projet de Redéfinition des prestations sociales actuellement en cours, le SASO peut compter sur un potentiel renforcement temporaire de ses effectifs de 2 EPT

(actuellement +0.8 EPT) pour une durée de 2 ans (de 2019 à 2021) grâce à un crédit d'engagement octroyé dans le cadre du programme d'impulsion.

Les dépenses du groupe 31 (Biens, services et autres charges d'exploitation) restent à hauteur du budget 2019, à l'exception d'une augmentation temporaire des moyens en matière de mandats grâce au crédit d'engagement précité et en lien avec le projet de Redéfinition des prestations sociales.

Les dépenses du groupe 36 (Charges de transfert) apparaissent également sous contrôle grâce à toutes les mesures d'optimisation et d'économies prises ces dernières années, aux effets des moyens déployés en matière d'insertion, ainsi qu'à un contexte économique encore favorable. L'augmentation prévue entre 2019 et 2020 découle fondamentalement d'éléments sur lesquels le canton et les communes (impliquées par le biais de la facture sociale) n'ont pas d'emprise directe, à savoir l'augmentation des primes d'assurance-maladie, qui nécessite une adaptation à la hausse des subsides pour maintenir l'aide, l'augmentation régulière de l'effectif des bénéficiaires de PC AVS/AI dont le subside est fixé par la loi fédérale et l'augmentation du contentieux LAMal (primes et participations aux coûts impayés) tant en volume qu'en prix. S'agissant des dépenses d'aide sociale, il est intéressant de relever qu'une baisse du nombre de dossiers est constatée depuis plusieurs trimestres dans les services sociaux régionaux. En ce sens, les dépenses d'aide sociale ont été fixées au budget 2020 à hauteur des comptes 2018. Une légère progression de l'aide sociale a été prévue au PFT, au regard du risque de retournement conjoncturel évoqué ci-dessous.

Concernant les revenus, les montants prévus au budget 2020 sont stables par rapport aux années précédentes, voire en légère augmentation s'agissant du recouvrement du contentieux LAMal.

Résultats analytiques

Projets gérés par crédit d'engagement

Conformément au MCH2 et à la LFinEC, les prêts d'étude octroyés par le SASO sont gérés par un crédit d'engagement. Le budget 2020 enregistre les nouveaux prêts en charge et le remboursement d'anciens prêts en revenu. Parallèlement, le SASO bénéficie également, pour les années 2020 et 2021, de financement par le biais de l'un des crédits d'engagement du programme d'impulsion.

Groupes de prestations

Les groupes reposent sur les 5 entités du SASO. Comme pour les autres services, le budget 2020 intègre nouvellement les charges de personnel ainsi que les coûts des services transversaux.

Charges et revenus de transfert non incorporables aux prestations

Le contentieux inclus dans cette catégorie concerne uniquement les primes LAMal impayées ainsi que les intérêts et frais de gestion y relatifs, déduction faite des créances recouvrées. Le contentieux LAMal relatif aux participations aux coûts est quant à lui intégré dans la facture sociale. Comme les années précédentes, il est prévu pour 2020 une augmentation des charges, en lien avec l'évolution des primes d'assurances et le nombre de créances, et en corollaire une augmentation des revenus, renforcée par l'effet des conventions passées avec Santésuisse et Assura.

L'État participe à hauteur de 40% des frais de personnel reconnus des SSR et des GSR. Comme pour les charges d'aide sociale, le budget 2020 a été établi à hauteur des comptes 2018 au regard d'une relative stabilité des effectifs et du nombre de dossiers.

L'importante variation relative aux subventions aux institutions privées relève simplement d'un transfert dans la facture sociale du montant relatif au service d'aide aux victimes (SAVI, fusion des centres LAVI avec Solidarité Femmes).

Autres charges et revenus de transfert non incorporables aux prestations

Il s'agit des régularisations que fait l'État pour les communes (aide sociale + GSR/SSR) afin de corriger la différence pour chaque commune entre les montants effectivement versés et les montants dus selon la répartition du pot commun (par tête d'habitant). Les montants n'appellent pas de commentaire.

Facture sociale

Les chiffres présentés dans le rapport au budget correspondent aux dépenses nettes de l'État, déduction faite de la part de 40% des communes. Au total, les dépenses nettes de la facture sociale à 100% ont été évaluées dans le budget 2020 à 219,7 millions de francs. En ce sens, il est intéressant de rappeler que la facture sociale bouclait sur un coût net total de 216 millions de francs en 2016, 217,4 millions en 2017, 210 millions en 2018 et que le budget 2019 est de 215,4 millions.

Dès lors, force est de constater que le coût net global de la facture sociale a pu être stabilisé et même momentanément diminué. Comme déjà mentionné plus haut, ce résultat est l'effet visible des nombreuses mesures d'amélioration et d'économies prises dans tous les domaines de la Facture sociale ces dernières années par les entités concernées, ainsi que des efforts continus entrepris pour prévenir l'exclusion et favoriser la réinsertion des personnes en situation précaire dans le contexte d'une conjoncture économique favorable.

Si l'on entre dans le détail des composantes de la facture sociale, on constate que les seules exceptions à la stabilité des coûts sont les subsides LAMal pour les raisons expliquées précédemment et l'insertion socio-professionnelle par la volonté d'augmenter ultérieurement les moyens à disposition. Toutes les autres dépenses sont stables à l'horizon 2023.

Questions/réponses

Aux questions des membres de la sous-commission, il est répondu :

- **PC et subsides LAMal ?** La prise en charge, par le canton, des primes LAMal des bénéficiaires de PC est obligatoire. Par contre, les subventions de la Confédération ne tiennent pas compte de la structure de la population mais uniquement de la population. Cela crée une distorsion qui pénalise chaque année davantage notre canton et quelques autres en Suisse.
- **PC AI ?** En termes relatifs, le nombre des bénéficiaires de PC AI est plus élevée dans canton qu'en moyenne nationale.
- **Subsides LAMal ?** La COFI sera saisie de ce dossier le 23 octobre. À ce stade, il est prévu de maintenir de l'intensité par catégorie (base : prime moyenne de chaque catégorie).
- **Désengagement de la Confédération des subsides LAMal ?** La problématique est liée à la RPT. Elle concerne deux thématiques : les PC et la réduction des primes LAMal. Aujourd'hui, pour les PC, la Confédération décide de tout, mais paie nettement moins de 50% des charges ; pour les subsides LAMal, la Confédération paie plus que la moitié des charges (au niveau national) mais ne fixe pas des obligations à cette hauteur-là. Les travaux actuellement menés pourraient conduire à ce que la Confédération supporte l'intégralité des PC et que les cantons supportent l'intégralité de la réduction des primes. Le Conseil d'État est, à ce stade, favorable au maintien des subventionnements croisés pour éviter de développer des comportements stratégiques. Il est toutefois nécessaire de rétablir une cohérence entre le pouvoir décisionnel et le financement.
- **Augmentation de la part des communes de 2,9 millions de francs ?** L'aide sociale figure dans le budget uniquement en charge pour la part de 60% de l'État (car la prestation est octroyée par les communes), alors que les autres prestations de la facture sociale figurent en charge (100%) et en revenus (40% reçu des communes). En ce sens, la part de 40% des communes à la facture sociale est en augmentation compte tenu de la progression globale de la facture sociale, principalement liée aux subsides LAMal, mais la part des communes n'est pas impactée par la baisse prévue dans l'aide sociale puisque la comptabilisation est différente. Au final, l'équilibre est parfaitement respecté, à savoir que les communes supportent 40% des coûts de la facture sociale, ni plus, ni moins.
- **Coût des placements en EMS ?** La question relève principalement du DFS ; elle sera reprise soit en COFI, soit avec la SCOFI-DFS.

Service de l'emploi (SEMP)

Introduction

Une grande partie du service de l'emploi (SEMP) vit au rythme de l'évolution du taux de chômage. Ces dernières années, le canton a connu une baisse du taux de chômage inédite en Suisse par son ampleur et son intensité. Le taux est passée de 6,5% en janvier 2017 à 3,2% au mois d'août 2019. Soit au total plus de 3'000 chômeurs en mois.

Cette baisse a surpris l'ensemble des spécialistes. Le seco mandate des experts deux fois par année pour réaliser des prévisions cantonales sur l'évolution du chômage et il s'avère qu'aucun expert n'avait prévu une si forte baisse du taux à Neuchâtel. Ces experts ont donc recherché des explications, et ils ont mis en avant deux facteurs pour expliquer cette baisse :

- les branches tournées vers l'exportation qui ont connu une croissance supérieure aux prévisions ;

- la réorganisation du service de l'emploi qui a probablement aussi eu un impact sur la baisse du taux.

Ce dernier constat, fait au niveau fédéral, est réjouissant tant pour le SEMP que pour le canton.

Les prévisions pour l'année 2020 laissent présager une dégradation du taux de chômage, notamment en raison d'un ralentissement attendu dans les secteurs tournés vers l'exportation. Le taux de chômage devrait passer de 3,5% en moyenne en 2019 à 3,7%/3,8% en 2020. Toutefois, même avec cette dégradation, les budgets alloués par la Confédération au SEMP resteront à un niveau relativement bas, ce qui pose des problèmes au niveau de la gestion et qui pousse le SEMP à prendre des mesures notamment en termes RH, avec des diminutions de postes prévues.

La difficulté réside aussi dans le fait de ne pas trop réduire la voilure et risquer de déstabiliser la structure, notamment si en 2020, voire en 2021, le taux de chômage devait se dégrader plus fortement que prévu. Rappelons que le canton de Neuchâtel est très sensible au moindre choqué conjoncturel. Des discussions sont actuellement en cours avec le SECO sur ce sujet.

Dans ce contexte, le SEMP poursuit sa réforme et s'attellera en 2020 à stabiliser son organisation, à évaluer ses nouveaux processus de travail et à prendre les mesures correctrices nécessaires.

Dans le cadre de la stratégie IP et du nouveau dispositif d'appui aux demandeurs d'emploi (DE), après les SSR, de nouveaux processus coordonnés avec le SEMP pour le suivi des personnes en recherche d'emploi verront le jour avec l'intégration dans le système de l'OAI et des services compétents en matière de migration.

En 2020, le SEMP intégrera aussi une nouvelle mission. En effet, la Confédération demande aux cantons de déployer les contrôles de l'obligation d'annoncer les postes vacants aux ORP. Ainsi, le SEMP prévoit de dédier un ½ poste à ces contrôles, poste financé pour moitié par la Confédération.

Résultats financiers

Au niveau financier, le budget du SEMP est caractérisé par la baisse du taux de chômage. Même si le taux devrait légèrement se dégrader en 2020, le budget alloué par la Confédération dans le cadre de l'exécution de l'assurance chômage sera bien inférieur à ce qui avait été budgété en 2019. Ainsi, le montant plafond à disposition diminue de plus de 800'000 francs. Cette baisse se répercute notamment sur les ressources humaines. Le SEMP prévoit donc de diminuer son effectif subventionné de plus de 7 emplois équivalent plein temps (EPT) par rapport au budget 2019. De plus, la subvention fédérale pour les mesures du marché du travail (MMT) diminue de 1,5 million de francs entre les budgets 2019 et 2020, ce qui met sous pression les organisateurs de mesures.

Au niveau des investissements, notons l'achat d'un détecteur de masse pour le LIST ; investissement de 64'000 francs cofinancé à hauteur de 50% par les cantons de JU et FR. Cette appareil permet de vérifier la qualité de l'air dans les entreprises.

Pour ce qui est de la facture sociale cantonale, le SEMP dispose de trois composantes.

- Première composante, les mesures cantonales d'insertion professionnelle tant pour les employeurs que pour les employés. Cette composante augmente légèrement de 70'000 francs.
- La composante lutte contre les abus, qui représente la charge nette du secteur « Contrôle du marché de l'emploi » de l'ORCT, augmente car elle intègre aussi les charges indirectes du secteur. Avec la comptabilité analytique, il est désormais possible de connaître le coûts complet du secteur.
- La composante financement LACI quant à elle diminue de 170'000 francs. La participation aux coûts des services de l'emploi devrait ainsi diminuer en 2020.

Questions/réponses

Aux questions des membres de la sous-commission, il est répondu :

- **Subventions fédérales ?** Généralement, le montant des subventions fédérales est fondé sur le nombre moyen de demandeurs d'emploi en N ou N-1, le chiffre le plus avantageux pour le canton étant pris en compte. Toutefois, lorsqu'une baisse rapide et significative intervient, ce mécanisme ne s'applique plus et le plafond est revu à la baisse en cours d'année. Cela s'est produit deux années consécutives à Neuchâtel, ce qui induit une réelle difficulté de gestion.
- **Moyens cantonaux pour maintenir les structures ?** Le but n'est pas de suppléer à la baisse des moyens fédéraux par des moyens cantonaux, mais de suivre de manière très serrée

- l'évolution de l'environnement et d'adapter les structures en conséquences. À relever que l'évolution des effectifs ne suit pas linéairement celle du taux de chômage.
- **Diminution du taux de chômage par rapport aux cantons romands ?** La diminution d'août 2018 à août 2019 a été de - 1 point à Neuchâtel, de - 0,3 point au niveau romand et de - 0,2 au niveau suisse.
 - **Relations avec les partenaires en période de bonne conjoncture ?** L'adaptation des mesures à la conjoncture n'est pas linéaire. Même si la question de la pérennité des mesures est prise en compte, l'enjeu principal est l'adaptation de l'offre de mesures à l'évolution des besoins.

Service des migrations (SMIG)

Le service des migrations (SMIG) est chargé de l'application des législations fédérales sur les étrangers et l'intégration (LEI), l'asile (LAsi) et la main-d'œuvre étrangère.

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont :

- les flux migratoires et le nombre de demandes d'asile en Suisse ;
- les impacts de la restructuration du domaine de l'asile et de l'exploitation des centres fédéraux ;
- le déploiement de la nouvelle stratégie cantonale d'intégration professionnelle (IP) et celle du Secrétariat d'État aux migrations, l'Agenda Intégration Suisse (AIS) ;
- le nombre d'expulsions pénales de ressortissants étrangers prononcées par les autorités judiciaires.

Les objectifs stratégiques du SMIG sont les suivants :

- assurer un accompagnement social cohérent des personnes accueillies dans le domaine de l'asile ;
- collaborer à la mise en place de l'Agenda Intégration Suisse ainsi que de la stratégie IP dans le domaine de l'asile ;
- assurer la cohérence des mesures à déployer dans le cadre de la stratégie IP et de l'Agenda Intégration Suisse ;
- adapter la législation/réglementation cantonale aux nouvelles dispositions découlant de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration ;
- assurer le renvoi des personnes faisant l'objet d'une expulsion pénale.

Résultats financiers

De manière générale, les revenus et les charges d'exploitation sont principalement liés au domaine de l'aide sociale pour les requérants d'asile, admis provisoire, déboutés et réfugiés. Le Secrétariat d'État aux migrations prévoit approximativement 16'000 demandes d'asile en Suisse en 2020, ce qui représente une baisse d'arrivées dans le canton de Neuchâtel par rapport aux années précédentes. À cela s'ajoute l'impact de l'arrêt des subventions pour les réfugiés permis B ayant plus de 5 ans de séjour en Suisse. Il en va de même pour les réfugiés permis F ayant plus de 7 ans de séjour en Suisse. Dans ce contexte, les revenus et les charges de transfert sont en nette diminution.

L'effectif des ressources humaines est très légèrement en baisse, mais non proportionnel à la réduction des dépenses car il est nécessaire de maintenir un socle minimum de ressources pour l'exploitation du seul centre de premier accueil du canton.

Parallèlement, le SMIG doit faire face à une augmentation du nombre de renvois de ressortissants étrangers expulsés pénalement, ce qui génère des dépenses importantes dans le groupe de charges 31.

À noter enfin que les imputations internes sont en augmentation au niveau du groupe 39. Il s'agit essentiellement de l'imputation des charges des services centraux.

Résultats analytiques

Pour le groupe de prestations main-d'œuvre, on relèvera que suite à l'entrée en vigueur des modifications de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, l'exercice d'une activité lucrative pour les personnes relevant du domaine de l'asile au bénéfice d'un permis F ou B doit faire l'objet d'une annonce de la part de l'employeur et plus du dépôt d'une demande d'autorisation ; cette

procédure est gratuite. Comme l'office de la main-d'œuvre (OMOE) n'est plus amené à rendre de décision formelle soumise à la perception d'un émolument, il en résulte une baisse du montant des émoluments perçus par l'OMOE jusque-là.

Pour le groupe de prestations séjour, il convient de noter que l'office du séjour et de l'établissement (OSET) assume les dépenses non subventionnées liées aux renvois de ressortissants étrangers. Ces renvois sont en forte augmentation et concernent principalement des cas d'expulsions pénales prononcées par les autorités judiciaires. Les revenus correspondent à une prévision du renouvellement des autorisations de séjour.

Questions/réponses

Aux questions des membres de la sous-commission, il est répondu :

- **Impacts de la fermeture temporaire du centre fédéral des Verrières ?** Pour l'heure et jusqu'au 31 décembre 2019, la fermeture temporaire de ce centre fédéral n'a aucun impact pour le canton de Neuchâtel. Le modèle de compensations en place sera vraisemblablement rediscuté par la suite, car il faut reconnaître que les compensations dont bénéficie le canton de Neuchâtel sont prises en charge par les autres cantons qui doivent également s'occuper des personnes qui ne sont plus placées aux Verrières.
- **Situation en Grèce ?** les camps de réfugiés en Grèce sont surpeuplés et des solutions de répartition entre les États membres de l'Union européenne sont recherchées. La Suisse aura sans doute sa contribution à apporter dans cette recherche de solutions.
- **Programme de réinstallation ?** La Suisse continuera à accueillir des réfugiés reconnus par le Haut-Commissariat des Nations Unies (HCR) en 2020 et 2021. Le Conseil fédéral a approuvé la venue de 800 personnes au maximum par an. Pour le canton de Neuchâtel, il s'agira donc d'accueillir une vingtaine de réfugiés dans ce cadre par année.
- **Baisse des revenus (forfaits de la Confédération) ?** Il est rappelé que les frais non couverts par les forfaits de la Confédération dans le domaine de l'asile se déversent dans la facture sociale.
- **Réfugiés permis B+ et admis provisoire F+ ?** Il est précisé qu'après cinq de séjour en Suisse pour les réfugiés permis B, respectivement après 7 ans de séjour en Suisse pour les personnes admises à titre provisoire et titulaires d'un permis F, la Confédération cesse de verser des forfaits et ces personnes passent entièrement à la charge du canton si elles n'ont pas accédé à l'autonomie financière dans l'intervalle.

Service de statistique (STAT)

Introduction

Le service de statistique (STAT) est le seul service central rattaché au DEAS. Ses missions principales sont ancrées dans la Loi sur la statistique du 25 janvier 2011 et elles stipulent notamment que STAT doit fournir des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables et cohérentes. Le service fournit ses prestations à l'interne de l'administration cantonale ainsi qu'à l'externe, au public en général.

La création du service de statistique visait à optimiser les traitements statistiques et surtout à éviter les éventuels doublons dans l'administration cantonale, grâce à une rationalisation et une centralisation des activités statistiques, qui sont par définition scientifiques, pointues et très exigeantes en termes de connaissances métier. Cette centralisation permet de nouvelles collaborations avec des services de l'administration qui cherchent de plus en plus à piloter avec des indicateurs et des tableaux de bord.

Résultats financiers

En termes financiers, le service de statistique tente à la fois de compresser ses charges et de trouver de nouveaux revenus en recherchant en permanence de nouveaux mandats.

Du côté de la recherche d'économies, on peut citer les négociations pour réduire les coûts d'acquisition des données ou encore le recours de plus en plus fréquent à des logiciels libres pour le traitement et l'exploitation des données.

La recherche de nouvelles recettes est plus ardue et surtout plus volatile, d'où sa difficulté à pouvoir la prévoir dans les budgets. Il peut arriver que certains mandats reçus engendrent des recettes supplémentaires non prévues au budget.

Au budget 2020, STAT a prévu un demi-poste supplémentaire lié aux travaux que le canton prévoit d'engager sur la péréquation intercantonale (RPT). Compte tenu des enjeux financiers, il a en effet été jugé nécessaire de doter le canton de ressources supplémentaires à des fins d'analyse et de simulations.

Résultats analytiques

En tant que service central, au service de l'ensemble de l'administration, il est prévu de ventiler les coûts et les prestations en fonction des divers demandeurs. Cette nouvelle gestion analytique est en cours de mise en place, au même titre que le SIEN, le SBAT, le SRHE ou le SALL.

Questions/réponses

Aux questions des membres de la sous-commission, il est répondu :

- **Répartition analytique et lecture biaisée des dernières lignes ?** Cette répartition est faite uniquement sur l'année du budget et pas sur la durée du PFT. Les revenus analytiques des prestations des services n'apparaissent pas dans les groupes de prestation (sous Résultat analytique) mais sous Résultat financier.
- **Critères de répartition entre services demandeurs changent-ils ?** La méthode a été présentée à la COFI le 1^{er} octobre 2019. Deux éléments sont déterminants : le forfait (défini par le service central concerné) et les unités d'œuvre. Les unités d'œuvre sont validées par le service client. Pour STAT, l'unité d'œuvre est l'heure œuvrée ; les heures ont été réparties entre les services. À relever que, pour STAT, le coût de la production de la statistique publique n'est pas réparti entre les services mais émerge dans les comptes du service.
- **Surcharge administrative liée à la mise en œuvre des répartitions analytiques ?** Durant la phase de mise en œuvre, le temps consacré à cette problématique est important, notamment s'agissant de la nécessaire distinction entre ce qui est imputable et ce qui ne l'est pas. Tout dépend toutefois du niveau de maturité du service central en la matière.
- **Logiciels libres ?** STAT recourt aujourd'hui principalement à SAS. Des recherches d'économie sont toutefois analysées en passant progressivement sur R. Cette transition prendra quelques années ; à titre d'exemple, l'INSEE considère une période transitoire de 5 ans pour effectuer cette mutation.

Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

Introduction

L'année 2020 sera principalement consacrée à la mise en place de l'Accord Intégration Suisse (AIS) pour répondre aux objectifs posés par la Confédération. La conceptualisation s'est déroulée en 2019 et la convention qui lie le canton à la Confédération vient d'être signée. À terme, il s'agira d'intégrer pleinement AIS dans le PIC.

L'année 2020 sera également marquée par le cycle de manifestations Neuchâtois dont le thème tournera autour des 30 ans de la politique cantonale d'intégration. Les activités annuelles telles que la Semaine d'action contre le racisme ou la Journée des réfugiés, par exemple, seront intégrées à cet événement.

Résultats financiers

Le budget du COSM est principalement articulé autour du programme cantonal d'intégration (PIC), d'AIS et de l'utilisation de la provision « Transition AIS » créée lors du bouclage des comptes 2018. Pour rappel, cette dernière permet notamment de ne pas différencier le traitement des bénéficiaires entre l'ancien et du nouveau système.

Le PIC impacte plusieurs groupes de prestations ainsi que la ligne Programme d'intégration cantonale des charges de transfert non incorporables. L'utilisation de la provision « Transition AIS » apparaît également sous les charges de transfert non incorporables. La ligne « Transition AIS » présente un solde nul, les charges budgétées étant diminuées par l'utilisation de la provision, ceci dans le même groupe de charges.

Au niveau des effectifs, il est prévu une augmentation de 0.6 EPT destinée à la coordination d'AIS et de la transition AIS. Cette dotation supplémentaire est totalement couverte par des revenus.

Questions/réponses

Aux questions des membres de la sous-commission, il est répondu :

- **Coût salariaux CICM en augmentation ?** Cette augmentation est liée à la répartition analytique des heures budgétées du COSM.
- **Ouverture d'une antenne à Val-de-Travers ?** En collaboration avec la commune de Val-de-Travers, une permanence de consultations et informations sociales se tiendra 1/2 journée par semaine dans les locaux de l'administration communale. Cette ouverture s'inscrit dans la volonté du Conseil d'Etat, de faciliter l'accès aux prestations du COSM sur l'ensemble du territoire cantonal.
- **Adaptation des charges à l'évolution des revenus ?** La charge nette du COSM est relativement stable ; les charges constamment adaptées à l'évolution des revenus tout en tenant compte des contraintes fixées par la Confédération en la matière. L'augmentation de la charge nette enregistrée en 2020 est liée à la comptabilisation, dans les comptes du service, des charges des services centraux (répartition analytique). La charge nette historiquement faible des comptes 2018 est liée à la baisse de plusieurs postes de charges dont (1) les charges de personnel (30) en raison d'un congé non payé et d'une optimisation salariale suite à un départ à la retraite, (2) les biens, services et autres charges d'exploitation (31) par une meilleure optimisation des dépenses et (3) les prestations internes (39) par la réallocation de ces coûts sur les charges de transfert (36).
- **Variation des arrivées ?** Ces variations impactent plus le SMIG que le COSM.
- **Baisse des naturalisations ?** La nouvelle procédure d'acquisition de la nationalité en 2018 a conduit à une augmentation des demandes en 2016 et 2017 et, par effet induit, à une baisse dès 2018. Il faudra quelques années de recul pour imaginer ce que seront les volumes réguliers, de manière à bien calibrer les moyens de traitement. Une fois la situation stabilisée, si l'objectif d'équilibre des charges et des revenus n'est pas atteint, le Conseil d'Etat envisagera une adaptation des émoluments.

Service de l'économie (NECO)

Introduction

La conjoncture économique est restée positive en 2019. Cependant la dynamique tend à s'essouffler et un climat moins dynamique se dessine pour le dernier trimestre de l'année, voir même un retournement de tendance pour certains secteurs d'activités. Les prévisions de croissance mondiale ont d'ailleurs été revues à la baisse. Les tensions commerciales entre les grands blocs se confirment et se multiplient, l'incertitude ainsi générée influence la marche des affaires de l'économie exportatrice.

Par contre, nous tenons à souligner que les récentes décisions cantonales en matière de fiscalité et d'aménagement du territoire fixent désormais un cadre clair, ce qui n'est pas le cas de tous les cantons. Ces éléments sont de nature à favoriser la confiance des acteurs économiques.

Il s'agit d'être particulièrement vigilant quant à l'ancrage des grandes entreprises internationales et leur accès aux marchés. En effet, on constate des mouvements de rachats ou fusions qui outre les conditions-cadre internationales peuvent influencer la localisation des sites en Suisse et dans le monde.

Innovation

Microcity SA s'est constituée en début d'année et a relocalisé son centre névralgique dans les locaux nouvellement aménagés de Pierre-à-Mazel 39 (ancienne SNP). Le réseau ainsi formalisé permet de communiquer le positionnement commun des différents acteurs, d'intensifier le transfert de technologies vers le tissu économique régional et de faire rayonner sur le plan national et international les capacités des acteurs neuchâtelois dans les technologies de très haute précision. Le pôle est également l'antenne répondant à Switzerland Innovation (Parc suisse d'innovation). Les décisions prises dans le cadre du vote du crédit d'impulsion permettront de donner une dynamique renforcée au pôle d'innovation neuchâtelois avec l'ambition de stimuler, soutenir, accélérer et promouvoir la réalisation de projets d'innovation des entreprises à tous les stades de développement.

Les mouvements de consolidation des entreprises internationales et l'évolution des conditions d'accès aux marchés appellent à la vigilance afin d'assurer l'ancrage de ces sociétés sur le territoire cantonal et afin de saisir les éventuelles opportunités.

Disponibilités foncières

NECO espère pouvoir formaliser en 2020 le pôle économique du Littoral Est ainsi que le démarrage d'un projet de bâtiment destiné au transfert technologique au cœur du pôle d'innovation.

Organisation interne

La réforme du service a été formalisée et implémentée. L'équipe est désormais au complet, même si celle-ci n'est pas pléthorique au vu du nombre de missions à assumer. Le service sera partie prenante de la mise en œuvre des accords de positionnement stratégiques des régions, en particulier au niveau du soutien d'impulsion aux projets. Un des outils important en la matière est la Nouvelle politique régionale pour laquelle de nouveaux programmes sont en voie d'être conclus avec la Confédération. Un rapport sera adressé au Grand Conseil pour lui exposer le bilan des programmes passés et les ambitions des nouveaux programmes ainsi que la sollicitation des moyens financiers.

NECO sera également au cœur de la mise en œuvre de l'appel à projets en matière d'économie de proximité et participera à la cellule en charge d'appuyer le délégué à la domiciliation.

Résultats financiers

Le budget s'inscrit dans une logique de stabilité. Si une baisse des subventions aux projets économiques de quelque 750'000 francs est envisagée, elle sera en partie compensée par la mise en place de nouveaux outils prévus dans le cadre du crédit d'impulsion (prêts sans intérêts pour des projets d'investissement et fonds d'impulsion pour le pôle d'innovation). Ainsi, les moyens seront affectés pour permettre aux PME la transformation de leur outil et leur faciliter l'accès à l'innovation. Ces mesures doivent initier une dynamique renforcée pour le tissu, tout en impactant moins les comptes de fonctionnement de l'État.

Il est possible que le Registre du commerce enregistre une baisse de ses émoluments ces prochaines années, la Confédération envisageant d'ajuster ces derniers. Ni l'ampleur, ni la temporalité de ce changement ne sont encore connus.

Questions/réponses

Aux questions des membres de la sous-commission, il est répondu :

- **Cautionnement ?** Le crédit d'impulsion prévoyait initialement d'intégrer tant des prêts que des cautionnements. Pour limiter les montants sollicités, la décision a été prise de se concentrer sur les prêts qui ont potentiellement un impact plus grand pour les entreprises. Ce d'autant plus que les montants maximaux sont passés de 500'000 à 1 million de francs dans le cadre de Cautionnement romand.
- **Économie de proximité ?** Le projet va être mis en place dans le cadre du programme d'impulsion. Dans ce cadre, un appel à projets, dont le cadre a été défini en collaboration avec les régions et les communes, sera lancé en novembre. Le projet, lié aux Accords de positionnement stratégique (APS) bénéficie d'un crédit de 800'000 francs sur 4 ans. Objectif : inciter les collaborations innovantes entre les acteurs. Il est relevé que ce projet est lié à l'option prise, au niveau de l'arc jurassien, de mettre l'accent sur le développement local et l'économie induite, les autres instruments disponibles étant, aussi bien pour l'industrie que le tourisme, orientés vers l'exportation. Cette mesure exploratoire pourrait permettre d'inscrire ce type d'outil dans les conventions-programmes LPR dans 4 ans. Actuellement, il est interdit de recourir à la LPR pour tout ce qui n'est pas lié strictement à des activités exportatrices.
- **Réchauffement climatique ?** La notion de développement durable est déjà intégrée dans l'évaluation des projets. Celle-ci est cependant une variable d'évaluation parmi d'autres. Plus globalement, il est relevé que l'évolution des méthodes de production des entreprises – en particulier des entreprises industrielles - est une question globale auquel le canton est sensible.
- **Relations avec les grandes entreprises et risques de départ ?** La Suisse, respectivement le canton, se doivent de rester attractifs. Les centres de décisions n'étant pas dans le canton, il est important de rester proche des centres de recherche ou production. La proximité entre les autorités et les grandes entreprises est régulièrement relevé et apprécié. Au quotidien, un important travail d'explication et de sensibilisation est effectué par NECO. Les avantages non fiscaux de la Suisse en général et du canton en particulier (stabilité, sécurité, niveau de

formation, ...) sont mis en valeur. Le fait que les principaux acteurs économiques soient présents sur le territoire suisse est aujourd'hui un avantage.

4.6.4. Avis et conclusion de la sous-commission

La commission se félicite tout d'abord de ce budget équilibré et résolument tourné vers l'avenir. En effet, qu'il s'agisse du programme de domiciliation, des efforts de développement d'une économie de proximité, de l'Accord de positionnement stratégique, pour n'en citer que quelques-uns, bon nombre de projets, dans ce budget, reflètent la volonté du Département d'insuffler une dynamique nouvelle au canton.

Par ailleurs la sous-commission constate avec satisfaction que le budget 2020 du DEAS ne comporte pas de nouvelles mesures de restriction dans le domaine du social.

Un léger bémol, d'ordre formel et qui ne concerne pas que le DEAS : la prise en compte partielle des imputations internes dans la PFT pour les années à venir ne simplifie pas sa lecture et mériterait pour le moins une notice explicative.

5. AMENDEMENTS

5.1. Amendements refusés par la commission

Amendements compte de résultats refusés

Amendement LR : suppression de la participation du Conseil d'État aux institutions paraétatiques pour le contrat-formation

Département de Profit	Centre	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DFS, SFIN		36	Charges de transfert	-1'846'976	

Par 8 voix contre 7, la commission a refusé cet amendement.

Suppression de la participation du Conseil d'Etat aux institutions paraétatiques pour le contrat formation. Les employeurs du paraétatique, comme les entreprises privées, ont la possibilité de former des apprenti(e)s pour diminuer l'impact du contrat-formation.

Amendement LR : fonds d'encouragement formation professionnelle initiale en mode dual

Département de Profit	Centre	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DEF, SDEF		31	BSM	+500'000	

Par 8 voix contre 7, la commission a refusé cet amendement.

Pour accompagner les associations professionnelles dans la mise en œuvre du contrat-formation. Parallèlement, -500'000 francs au poste 39 des imputations internes (à reporter ensuite dans les différents centres professionnels en diminution). Si les montants ne sont pas utilisés, ils pourront alors être affectés aux écoles professionnelles.

Amendement socialiste : culture inclusive

Département de Profit	Centre	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DJSC, SCNE		36	Charges de transfert	+50'000	

Par 7 voix contre 6 et 2 abstentions, la commission a refusé cet amendement.

Soutien à l'impulsion des institutions culturelles qui s'engageraient pour obtenir le label « culture inclusive ».

5.2. Amendements acceptés par la commission

Amendements compte de résultats acceptés

Amendement LR : adaptation de la part des communes à la LTVRB

Département de Profit	Centre	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DDTE, SPCH		36	Charges de transfert	+450'000	
<p>À l'unanimité, la commission a accepté cet amendement. Adaptation de la part des communes à la LTVRB en lien avec le traitement du rapport « Routes cantonales ». Le montant budgété de 2% ne sera certainement pas retenu mais pourrait s'élever à 3%.</p>					

Amendement LR : aide d'urgence en faveur des pêcheurs neuchâtelois

Département de Profit	Centre	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DDTE, SFFN		31	BSM	+150'000	
<p>À l'unanimité, la commission a accepté cet amendement. Les mesures pour la régulation du cormoran ne déployant que partiellement leurs effets, nous proposons de mettre en place une aide d'urgence en faveur des pêcheurs neuchâtelois avant que la profession n'ait disparu. Modalités à discuter pour sa réalisation mais volonté politique claire.</p>					

Amendement socialiste : lutte contre le surendettement

Département de Profit	Centre	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DEAS, SASO		30	Charges de personnel	+50'000	
		31	BSM	+33'333	
		36	Charges de transfert	+56'667	
		46	Revenus de transfert		+56'000
<p>Par 11 voix et 4 abstentions, la commission a accepté cet amendement. Objectif : mise en œuvre plus rapide du dispositif de lutte contre le surendettement par le renforcement des mesures de prévention, de sensibilisation et de détection précoce.</p>					

Amendement socialiste : renforcer le soutien à Pro Senectute

Département de Profit	Centre	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DEAS, SASO		36	Charges de transfert	+75'000	
		46	Revenus de transfert		+30'000
<p>Par 14 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement. Objectif : renforcer le soutien à Pro Senectute qui assure un suivi au long cours des personnes âgées, dans le but d'éviter des mesures de curatelle plus onéreuses pour la collectivité publique; conséquences aussi d'un désengagement de la Confédération.</p>					

Amendement socialiste : médiation culturelle

Département de Profit	Centre	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DJSC, SCNE		36	Charges de transfert	+20'000	
<p>Par 9 voix contre 5 et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement. Renforcement du soutien à la médiation culturelle.</p>					

Amendement socialiste : Bibliobus

Département de Profit	Centre	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DJSC, SCNE		36	Charges de transfert	+30'000	
<p>Par 8 voix contre 7, la commission a accepté cet amendement. Contribution de l'État pour l'acquisition d'un nouveau bus pour le Bibliobus.</p>					

Amendement socialiste : renforcement de la lutte contre l'illettrisme

Département de Profit	Centre	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DEF, SPAJ		36	Charges de transfert	+30'000	

Par 12 voix et 3 abstentions, la commission a accepté cet amendement.
Objectif : renforcement de la lutte contre l'illettrisme par un meilleur soutien à l'association Lire & Écrire.

Amendement du Conseil d'État : augmentation assurance accident suite au marché public passé

Département de Profit	Centre	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DFS, SFIN		30	Charges de personnel	+366'000	

À l'unanimité, la commission a accepté cet amendement.
Augmentation assurance accident suite au marché public passé.

6. POSITIONS DES GROUPES ET VOTE FINAL

6.1. Position des groupes

Position du groupe libéral-radical

Au-delà de son résultat bénéficiaire, le budget 2020 de l'État de Neuchâtel trouve son épilogue heureux dans une nette augmentation de la part à la péréquation financière intercantonale. Certes réductrice, cette première approche ne saurait occulter les nombreuses variations constatées tant au niveau des recettes que des dépenses (réforme fiscale des personnes physique et morales, amortissement exceptionnel H20, nouveaux mécanismes financiers entre autres). Cette « pseudo » bonne nouvelle, reflète toutefois la situation difficile de notre canton qui voit son indice de ressources diminuer et démontre un tissu social et économique fragile. Le groupe libéral-radical ne sera pas retors au point de ne pas admettre que l'engagement du Conseil d'État d'un équilibre budgétaire est tenu. Tant mieux pour le climat politique qui, fort de cette annonce, ne devrait pas connaître les soubresauts habituels liés au traitement du budget.

Intégrant les éléments de la conséquente révision de la LFinEC validée en juin 2019 par le Grand Conseil, ce résultat comporte pour la première fois l'amortissement du découvert. Symbolique certes, mais nécessaire dans le principe même de juguler un passif du bilan par trop lourd aux yeux du groupe libéral-radical. Le mécanisme de lissage des recettes tendancielles, en imposant une attribution à la réserve initialement constituée, prouve également que le canton se trouve dans une période favorable au niveau des recettes fiscales perçues auprès des personnes morales, élément non-négligeable dans l'approche du niveau global des recettes perçues. Autre indicateur significatif, l'enveloppe conséquente dévolue aux investissements, pour un montant brut total de 96'820'803 francs, soit 4,01% des revenus déterminants qui impose un rythme soutenu dans l'entretien et le développement du patrimoine. Si la charge d'intérêts de la dette diminue à nouveau, l'endettement global de 1,88 milliard de francs doit attirer l'attention et éveiller les préoccupations pour les années à venir, toute augmentation des taux d'intérêt pouvant avoir des conséquences négatives très importantes.

Au-delà du résultat du compte de fonctionnement et des investissements, un certain nombre d'éléments préoccupent les commissaires libéraux-radicaux. L'effectif du personnel augmente de 21,3 EPT, plusieurs postes étant directement liés au programme d'impulsion doivent l'être pour une durée déterminée. Élément marquant également, le retour à la normale de la politique salariale (indexation et échelon automatique accordés) après plusieurs années de restrictions. Ces deux éléments pèsent pour près de 7,5 millions de francs dans le résultat final. L'adaptation des subsides LAMal à la jurisprudence induit, à nouveau pour ce poste, une adaptation à la hausse du montant dévolu. Enfin, par différents amendements, la commission des finances a corrigé le budget initialement proposé afin de l'adapter au traitement de dossiers parlementaires, le tout dans une faible mesure afin que ce budget respecte les mécanismes financiers après deux dérogations consécutives en 2018 et 2019.

En dépit de ces remarques, les commissaires libéraux-radicaux saluent la volonté affichée par le Conseil d'État d'un retour à l'équilibre et considèrent encore et toujours qu'une résorption du déficit

structurel reste nécessaire. Son ampleur divise toutefois encore les différentes parties de l'hémicycle! L'évolution considérable que connaît l'administration neuchâteloise dans ses processus amène aussi à de profonds changements et nous tenons à relever la bonne volonté manifestée par les collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale. L'analyse analytique pointe enfin le bout de son nez pour permettre une lecture précise du coût des prestations offertes à la population. Le chemin à parcourir est encore long, se reposer sur ce résultat intermédiaire positif ouvrirait toutefois rapidement la porte à des péjorations rapides de la situation financière et ferait vraisemblablement attendre à nouveau 62 longues années avant la présentation d'un nouveau budget bénéficiaire. Rigueur et intransigeance restent donc plus que jamais de mise.

Position du groupe socialiste

Un budget au goût de trêve bienvenue. C'est en ces termes, dénotant une satisfaction sans enthousiasme excessif, que le groupe socialiste qualifie le budget 2020 de l'État de Neuchâtel au sortir des travaux de la commission des finances.

Un excédent de revenus au compte de résultats, situation inédite depuis plus de 50 ans pour le budget cantonal, une augmentation de l'enveloppe des investissements – qui atteint presque 100 millions de francs – et le respect des mécanismes financiers sont autant d'éléments qui, couplés aux importantes réformes et aux crédits adoptés récemment, témoignent d'un canton qui se réinvente. Cela est réjouissant. Notre groupe salue en outre le fait que le budget 2020 ne prévoit aucune nouvelle mesure d'économie et constate avec soulagement que l'enveloppe dédiée aux subsides d'assurance maladie est augmentée de façon à tenir compte de l'intensité de la hausse des primes dans notre canton.

Mais... La lecture de ce tableau encourageant n'empêche pas notre groupe de porter un regard préoccupé sur les années à venir. Le plan financier et des tâches 2021-2023 indique un retour aux chiffres rouges dès l'exercice 2021 déjà. Cela en raison d'une diminution des ressources prévisibles pour l'État, dans un canton où les politiques transformatrices déployées ces dernières années et toujours en chantier n'auront pas encore pu porter intégralement leurs fruits positifs.

Dans l'immédiat, nous ne saurions oublier les sacrifices imposés à de nombreux citoyennes et citoyens (résident-e-s des EMS, bénéficiaires de l'aide sociale, collaborateurs-trices de la fonction publique...) lors des derniers exercices. Aux yeux du groupe socialiste, l'embellie budgétaire 2020 doit aussi profiter – directement ou indirectement – aux personnes vulnérables. C'est le sens des amendements que nous avons déposés. Des amendements visant un effet de levier ou de transformation, et cela à défaut de pouvoir déployer de suite une politique sociale encore plus ambitieuse, digne et solidaire.

En conclusion, le groupe socialiste acceptera le budget 2020 avec tous les amendements issus des travaux de la commission des finances ; il maintient en outre son amendement concernant la culture inclusive, qu'il défendra aussi lors du débat en plénière.

Position du groupe PopVertSol

Le groupe POP-Verts-Sol est de manière générale satisfait de ce budget, même s'il relève que celui-ci est positif grâce et par une augmentation importante de la RPT. En outre, cette stabilisation financière s'est malheureusement faite, au cours des derniers exercices, par le biais de coupes sévères notamment envers les personnes les plus fragilisées de la société. PVS s'inquiète également de la diminution des recettes fiscales et en particuliers celles des personnes morales, qui frappent durement les collectivités publiques, dont les communes. Dès lors, il s'agira, au cours des années à venir, de rétablir certains équilibres, notamment au niveau de la fonction publique, l'enseignement et le social. Aux yeux de PVS, la manne fédérale aurait aussi dû bénéficier en partie aux collectivités publiques locales, qui ont subi nombre de réformes et sont confrontées directement à la réalité de leur population. De plus, cette manne aurait pu servir à anticiper la mutation de la société, en constituant, par exemple, un fond pour la transition énergétique.

Position du groupe UDC

Après une dérogation au frein à l'endettement, après une réforme de la loi sur ce même frein afin de pouvoir faire passer le budget 2019, voici un budget 2020 pour lequel nous pouvons dire merci à la péréquation intercantonale qui avec sa manne de plusieurs dizaines de millions imprévus permet au Conseil d'État d'arriver à faire un budget équilibré, juste à la limite permise par la nouvelle LFinEC.

Le Groupe UDC remarque une nouvelle fois que ce budget s'inscrit dans la continuation des précédents avec l'expansion continue des structures de l'État, notamment l'augmentation du nombre des EPT. Il est difficile pour le groupe UDC de voir un avenir serein pour ce canton alors

que la dette augmente et que tout repose sur un aléatoire développement de l'économie et de la population neuchâteloise que la réforme fiscale devrait encouragée.

Beaucoup d'incertitudes donc, c'est pourquoi le groupe UDC dira oui du bout des lèvres à ce budget et qu'il soutiendra les amendements qui renforceront celui-ci, pour ceux qui le détériore l'avis sera partagé.

Position du groupe Vert'libéral

Depuis bien longtemps, le canton de Neuchâtel n'a pas connu un budget dans les chiffres noirs : on ne peut donc que se réjouir de cette bonne nouvelle un peu inattendue. On s'en réjouirait encore plus si ce résultat était le fruit des efforts consentis ces dernières années, et qu'il annonçait la fin d'une longue période de déficits structurels.

Or, à y regarder de plus près, les chiffres de cette année suscitent un enthousiasme un peu plus contenu que ce qu'ils pouvaient laisser espérer au premier coup d'œil. Certes, certains efforts consentis dans le passé contribuent à la bonne tenue du budget 2020. Mais les chiffres noirs n'auraient pas été atteints cette année sans la manne nettement plus généreuse que prévu qui nous est arrivée de Berne via la péréquation financière.

Au chapitre des rentrées, on ne peut qu'espérer que les recettes fiscales sont correctement estimées : une variation de quelques millions en moins au moment des comptes risquerait de nous faire retomber dans le rouge. Un rouge que nous promet malheureusement de toute façon le plan financier des prochaines années, ne serait-ce que du fait de la réforme – tant attendue- de la fiscalité cantonale, qui ne s'accompagnera pas d'une baisse correspondante des dépenses.

Un point nous réjouit cependant : la rubrique consacrée aux investissements grimpe à presque 100 millions de francs, un montant en nette hausse par rapport aux chiffres anémiques de ces dernières années. Cet effort est indispensable si on veut espérer insuffler une nouvelle dynamique au canton. Encore faudra-t-il réussir à dépenser cette enveloppe, contrairement à ce qu'on a vu lors des derniers exercices. Même si on peut nourrir quelques doutes sur la nature de certains des investissements prévus, le simple fait de placer la barre nettement plus haut que par le passé laisse augurer une dépense effective plus conséquente, et c'est un bien qu'il faut saluer.

Outre la réforme fiscale, plusieurs projets d'envergure devraient contribuer à donner un nouveau souffle à notre canton. Nous pensons bien sûr aux investissements très conséquents qui seront soutenus par la Confédération, à savoir le contournement du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ainsi que le projet de Mobilité 2030. La prochaine fusion de Neuchâtel avec ses voisins de l'ouest et du nord donnera sans doute aussi une impulsion bénéfique à tout le canton.

Deux nuages assez sombres ternissent cependant ce tableau encourageant, qui sont le produit de nos errances passées : la reprise de la dette de l'Hôpital neuchâtelois, avec des taux négociés à une époque bien lointaine du taux zéro, nous apporte un héritage de taux d'intérêts conséquents. Pire, elle vient grossir un endettement déjà très lourd, qui représente une véritable épée de Damoclès, dont le fil finira tôt ou tard par casser. Associée à la multiplication des cautionnements, c'est un fardeau peu glorieux que nous laisserons à nos successeurs.

Enfin, la nouvelle structure hospitalière n'est pas encore mise complètement en place et ses incidences financières sur les finances de l'État et les primes d'assurance-maladie du canton n'est pas encore connue. Mais il y a fort à craindre qu'elle pèsera toujours plus lourdement sur le porte-monnaie des Neuchâtelois ces prochaines années.

Bref, ne nous gâchons pas le plaisir d'un débat sur le budget sans doute plus serein que d'habitude, et surtout de cette année de répit. Mais ne nous berçons pas trop d'illusions quant aux défis qui nous attendent, dès l'année prochaine.

6.2. Projets de lois et de décrets

6.2.1 Projets de lois proposés par le Conseil d'État

N° 01 Loi portant modification de la loi sur le fonds d'aide aux communes (LFAC) : acceptée par 13 voix et 2 abstentions.

N° 02 Loi portant modification de la loi sur le service cantonal des automobiles et de la navigation (LSCAN) : acceptée par 13 voix contre 2.

6.3. Vote finaux et conclusion

6.3.1 Vote final sur le projet de décret à l'appui du budget 2020

En date du 19 novembre 2019, le projet de décret à l'appui du budget 2020 a été accepté par la commission à l'unanimité.

7.3.2 Préavis sur le traitement

À l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet de budget de l'État pour l'exercice 2020 soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

6.3.3 Conclusion

Le présent rapport a été accepté par la commission sans opposition, par voie électronique.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 25 novembre 2019

Au nom de la commission des finances :

<i>La présidente,</i>	<i>Le rapporteur,</i>
M. DOCOURT DUCOMMUN	D. ZIEGLER

Décret concernant le budget de l'État pour l'exercice 2020

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 57, alinéas 1 et 4, et 71 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000 ;

vu les articles 19, alinéa 2, et 31, alinéa 1, de la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le rapport du Conseil d'État du 18 septembre 2019 ;

sur la proposition de la commission des finances, du 19 novembre 2019,

décède :

Article premier Le budget général de l'État pour l'année 2020 est adopté.

Ce budget se résume comme suit :

	CHF	CHF
<i>Compte de résultats</i>		
Charges d'exploitation	2'250'519'285	
Revenus d'exploitation		2'172'640'509
Résultat d'exploitation (1) (excédent de charges)		77'878'775
Charges financières	26'489'533	
Revenus financiers		67'968'951
Résultat financier (2) (excédent de revenus).....	41'479'418	
Résultat opérationnel (3)=(1)-(2) (excédent de charges)		36'399'358
Charges extraordinaires	8'581'288	
Revenus extraordinaires		50'335'519
Résultat extraordinaire (4) (excédent de revenus)	41'754'231	
Résultat total (5)=(3)-(4) (excédent de revenus)	5'354'873	
<i>Compte des investissements</i>		
Total des dépenses	140'761'133	
Total des recettes		43'940'331
Investissements nets (6)		96'820'803
<i>Compte de financement</i>		
Investissements nets	96'820'803	
Écart statistique inv. (art. 30 LFinEC)		10'567'377
Amortissement du patrimoine administratif et amortissement subventions d'investissement		102'242'657
Excédent de revenus du compte de résultats total		5'354'873
Solde des mouvements avec les financements spéciaux.....	5'297'235	
Solde des mouvements sur le capital propre	41'754'231	
Insuffisance de financement (7)		25'707'361

Art. 2 ¹Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

²Le Conseil d'État pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

³Il procède aux modifications réglementaires et propose au Grand Conseil les actes législatifs nécessaires au respect du budget.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

La secrétaire générale,

Amendements que la commission recommande au Grand Conseil de refuser

Auteur	Intitulé amendement	Département / Centre de profit	NC 2 positions	Décision GC Variation charges (+) <i>augmentation</i> (-) <i>diminution</i>	Décision GC Variation revenus (+) <i>augmentation</i> (-) <i>diminution</i>
PLR	Suppression participation CE aux institutions paraétatiques pour le contrat-formation	DFS / SFIN	36	-1'846'976	
PLR	Fonds d'encouragement formation prof. Initiale en mode dual	DEF / SDEF	31	+500'000	
PS	Culture inclusive	DJSC / SCNE	36	+50'000	

Frein à l'endettement (art. 30 LFinEC)

1. Équilibre ou bénéfice du compte de résultats

Le résultat présenté doit être équilibré ou positif et augmenté d'un montant équivalent à 1% du découvert.

Découvert dernier bilan audité (comptes 2018) :	530'139'934
Objectif bénéfice 1% :	5'301'399

Compte de résultats	Budget 2020
Total des revenus (sans imp. int.)	2'290'944'979
- Total des charges (sans imp. int.)	2'285'590'106
= Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	5'354'873

2. Volume d'investissements nets

Revenus déterminants du compte de résultats	Budget 2020
Total des revenus (sans imp. int.)	2'290'944'979
- Subventions à redistribuer	177'469'549
= Revenus déterminants	2'113'475'430

Dépenses nettes du compte des investissements	Budget 2020
Dépenses nettes totales portées au budget	96'820'803
- Dépenses nettes gérées hors frein (flux fin. nets positifs 10 ans : art. 30 al. 4 let. a)	12'000'000
- Autres dépenses nettes gérées hors frein (intérêt cantonal majeur : art. 30 al. 4 let. b)	0
= Investissements nets déterminants	84'820'803
- Écart statistique (0,5% des revenus déterminants)	10'567'377
= Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	74'253'426

Limites investissements nets et degré d'autofinancement minimum à réaliser

Objectif inv. (%) ¹⁾		Revenus déterminants	Objectif inv. (CHF) ¹⁾		Objectif degré d'autofinancement
min.	max.		min.	max.	
4%	5%	2'113'475'430	84'539'017	105'673'771	70%
5%	6%	2'113'475'430	105'673'771	126'808'526	80%
6%	7%	2'113'475'430	126'808'526	147'943'280	90%
7%	non limité	2'113'475'430	147'943'280	non limité	100%

¹⁾ Selon art. 30 al. 1 let. a LFinEC, les marges tiennent compte d'un écart statistique pour soldes de crédits non-utilisés (0,5% des revenus déterminants).

Invest. nets déterminants en % des revenus déterminants :	4.01%
Ils s'inscrivent dans la marge :	4%-5%
Ils correspondent à un objectif minimum de degré d'autof. de :	70%

3. Degré d'autofinancement

Calcul du degré d'autofinancement	Budget 2020
Amortissements du patrimoine administratif	79'783'538
+ Amortissements subventions d'investissement	22'459'119
- Prélèvement réserve amortissements	21'335'519
= Amortissements nets patrimoine administratif	80'907'138
+ Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	5'354'873
= Autofinancement	86'262'011
Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	74'253'426
Degré d'autofinancement (autofinancement en % des inv. nets)	116.17%

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
1. INTRODUCTION	1
2. CONSIDÉRATIONS DU CONSEIL D'ÉTAT	2
3. CONSIDÉRATIONS DE LA COMMISSION	2
4. EXAMEN DU BUDGET PAR DEPARTEMENT	3
4.1. Autorités	3
4.2. Département des finances et de la santé (DFS).....	4
4.3. Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC)	18
4.4. Département de l'éducation et de la famille (DEF).....	24
4.5. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE).....	28
4.6. Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)	36
5. AMENDEMENTS	49
6. POSITIONS DES GROUPES ET VOTE FINAL	51